



Rapport d'activité

MISSION NATIONALE DE VEILLE
ET D'INFORMATION

2018



MISSION DE VEILLE
ET D'INFORMATION

Sommaire

I- La mission nationale de veille et d'information et le réseau des référents laïcité et citoyenneté

- 1) Composition et mobilité du réseau des RLC
- 2) Animation du réseau des RLC

II- Participation à la politique publique de prévention de la radicalisation par une dynamique partenariale et institutionnelle active

- 1) La politique publique de prévention de la radicalisation : une dynamique instituée mais fragilisée
- 2) Dynamique partenariale impulsée par la PJJ
- 3) Dynamique de travail au sein de l'institution judiciaire

III- Une mission qui s'adapte à un contexte évolutif

- 1) Analyse du phénomène de radicalisation
- 2) Propos et phénomènes inquiétants
- 3) Les mineurs suivis du fait de la radicalisation de leurs parents
- 4) La problématique des enfants de retour de zone d'opérations de groupements terroristes

IV- Evolution de la mise en œuvre de la mission « laïcité/citoyenneté/radicalisation »

- 1) Une mission qui s'institutionnalise dans les territoires
- 2) Les instances de travail mises en place au niveau interrégional et territorial en lien avec la mission
- 3) Une fluidification des relations avec les établissements et services

V- Actions spécifiques conduites dans le cadre de la mission

- 1) Action de soutien à la prise en charge des mineurs radicalisés
- 2) Actions de prévention de la radicalisation et de promotion des valeurs citoyennes
- 3) Appui à la mise en œuvre des orientations de la DPJJ concernant la laïcité et la neutralité
- 4) Déploiement du dispositif de prise en charge des enfants de retour de zone d'opérations de groupements terroristes

VI- La formation

- 1) Déclinaison du plan de formation dédié
- 2) La formation des RLC
- 3) Actions de sensibilisation mises en place par les RLC à destination des professionnels

VII – Recherche

VIII – International

IX - Bilan de la consommation de l'enveloppe budgétaire dans le cadre du PLAT

Conclusion et perspectives de travail pour 2019

Introduction

Depuis 2014, le gouvernement a adapté la réponse publique face à l'évolution de la menace terroriste et au développement des radicalités dans la société. Cette adaptation s'est traduite par la mobilisation de l'ensemble des acteurs publics et de la société civile – services de l'Etat, acteurs locaux, associations – dans un mouvement coordonné pour à la fois prévenir, protéger et réprimer.

Quatre années après la proclamation du califat à Mossoul, le recul de l'État islamique s'est accéléré ; la superficie du territoire sous son contrôle ayant été divisée par 3 entre décembre 2017 et décembre 2018. En parallèle, la diminution des situations de mineurs radicalisés ou repérés en risque de l'être, constatée en 2017 s'est consolidée en 2018. Pour autant, des défèvements de mineurs pour association de malfaiteurs en vue d'une entreprise terroriste ont toujours lieu. De plus, la France a connu encore en 2018 trois actes terroristes directement liés au groupe djihadiste, illustrant ainsi la force de son idéologie, et le pouvoir d'influence qu'il exerce toujours auprès des individus, majeurs comme mineurs. L'année 2018 a été particulièrement marquée au plan national, par des mouvements contestataires forts (gilets jaunes, black bloc, ultra droite, manifestations pour le climat, mouvements vegan violents etc.). Cela démontre qu'au-delà la prise en charge des mineurs qui ont basculé dans la radicalisation, le travail de prévention par l'éducation reste central pour préserver un projet de vie collective et une société unie. Aussi, ce présent bilan témoigne de la nécessité, toujours urgente, de considérer le phénomène de radicalisation comme un sujet prioritaire et de faciliter les conditions de prévention de celle-ci par l'inclusion des jeunes dans la société et leur apprentissage de la citoyenneté et de ses valeurs. Acteur pivot de la politique de prévention et de lutte contre la radicalisation depuis 2014, la PJJ s'est impliquée dans l'ensemble des plans gouvernementaux mis en place en réponse à la menace terroriste.

Installé depuis avril 2015, le réseau des référents laïcité et citoyenneté (RLC) est désormais connu et reconnu, tant en interne que par les partenaires. Cette assise facilite le travail des RLC avec les professionnels et permet la mise en place de nombreuses actions portant sur les missions de la MNVI (lutte contre la radicalisation, contre toutes formes de discriminations, promotion de la citoyenneté et de la laïcité).

Une importante dynamique de formation et de sensibilisation des professionnels a continué à être déployée, permettant aux acteurs de la prise en charge de mieux comprendre les problématiques de radicalisation par l'appropriation d'éléments théoriques ou issus de la recherche.

Moment fort de 2018, la publication de l'étude conduite par Laurent Bonelli et Fabien Carrié « Radicalité engagée, radicalités révoltées. Une enquête sur les mineurs suivis par la PJJ » a apporté un éclairage indispensable sur le profil et les trajectoires sociales et familiales des mineurs qui se radicalisent.

Ce bilan annuel repose sur la synthèse des rapports d'activité des RLC interrégionaux, lesquels sont eux-mêmes basés sur l'ensemble des retours des RLC territoriaux. Les éléments figurant en italique dans le rapport sont des exemples d'actions mises en place ; ils ne sont pas exhaustifs.

I- La mission nationale de veille et d'information et le réseau des référents laïcité et citoyenneté

1. Composition et mobilité du réseau des RLC

Sur la période de mai 2018 à mai 2019 le réseau a connu 10 départs, 8 arrivées et un congé maternité en DIR de mai à décembre 2018. En moyenne, 4 postes sont restés vacants sur la période.

En mai 2019 le dispositif comporte 70 postes de RLC : 64 en fonction et 6 postes vacants (proposés à la mobilité printemps 2019).

Dans le cadre des conférences budgétaires de fin 2018, 3 nouveaux postes de RLC ont été autorisés pour doubler les postes en DT qui connaissent une charge de travail importante au regard de nos missions : DT Paris, DT Seine Saint de Denis et DT Haute-Garonne/Ariège/Hautes Pyrénées. Ces postes ont été proposés à la mobilité 2019 et seront pourvus à la rentrée de septembre 2019 (2 titulaires et 1 contractuel).

Sur les 64 postes de RLC occupés en mai 2019 :

- 32 sont issus d'un recrutement interne qui se décompose en : 3 issus du corps de directeur de service PJJ – 25 chef de service éducatif -1 psychologue -1 professeur technique -2 attachés.
- 12 issus d'un recrutement par voie de détachement : 2 dans le corps de directeur de service et 10 dans celui des attachés. Ces fonctionnaires étaient issus de différentes administrations : 4 de l'Education nationale – 1 du ministère des affaires sociales -5 de la fonction publique territoriale – 1 de la Défense – 1 de l'administration pénitentiaire.
- 20 contractuels majoritairement diplômés en sociologie ou anthropologie ou sciences politiques, 1 ancien avocat et 1 psychologue. 3 d'entre eux avaient exercé des fonctions à la PJJ avant de prendre leur fonction de RLC (une formatrice à l'ENPJJ, une rédactrice à la SDMPJE/DPJJ, une psychologue en service).

La RLC de l'ENPJJ est la seule contractuelle à avoir bénéficié d'un CDI au regard de la spécificité de la mission qui est à la fois portée sur la formation et la recherche.

2018 a été une année charnière avec le renouvellement de l'ensemble des contrats des RLC qui avaient été recrutés lors de la création de la mission en avril 2015. Ces contrats ont été majoritairement renouvelés pour une période de 2 ans. Il faudra en 2020, comme cela a été possible pour la RLC ENPJJ, réfléchir à la possibilité de proposer à ces RLC des CDI au regard de la spécificité de la mission, de la professionnalisation de ces derniers et de leur très bonne connaissance des territoires et partenariats. La PJJ aurait intérêt à conserver les professionnels qu'elle a formés depuis plus de 4 ans et qui ont acquis un très bon niveau d'expertise sur les thématiques portées par la mission.

A noter que sur 70 postes, 38 RLC sont en fonction depuis la création de la mission en avril 2015. Cette stabilité renforce à tous les niveaux la solidarité, la cohésion et le professionnalisme du réseau.

2. Animation du réseau des RLC

Comme les années précédentes, l'animation du réseau des RLC s'est développée autour de 3 instances :

- La réunion mensuelle organisée par la MNVI au niveau national qui regroupe les RLC DIR et de l'ENPJJ
- Les réunions mensuelles en région sous l'égide des RLC DIR avec les RLC des territoires
- Le regroupement annuel de l'ensemble du réseau qui s'est tenu en novembre 2018 à Dijon

Une réunion de réseau inter DIR a été organisée sur deux jours à Nîmes en juillet 2018, avec les RLC des DIR Sud, Sud-Est et Centre-Est. L'objectif était de créer une dynamique de groupe, de générer des solidarités entre les RLC territoriaux, de mutualiser les expériences et de faciliter les échanges et le partage d'expérience sur les pratiques professionnelles. Le travail réalisé à cette occasion portait sur 2 thématiques « identité et citoyenneté » et « l'accompagnement des équipes éducatives par le RLC DT ». Les réflexions issues de ces deux jours ont été présentées lors du regroupement national des RLC, ce qui a pu apporter une plus-value aux travaux de l'ensemble du réseau.

Par ailleurs, certaines DIR ont fait appel à des intervenants extérieurs pour accompagner les RLC dans une prise de distance de leurs fonctions ou un étayage sur le rôle et posture auprès des professionnels.

***Sur la DIR Grand Centre**, une formation spécifique pour les RLC DIR et DT a été mise en place fin 2018 et s'achèvera en 2019 sur l'accompagnement de projet. L'objectif est d'aider les RLC dans l'appui qu'ils peuvent apporter aux équipes dans la constitution des projets portés sur le PLAT / PART.*

***Sur la DIR Sud Est**, les RLC ayant exprimé un besoin de renforcement de leur posture*

d'accompagnement des professionnels de la PJJ, la direction Interrégionale, dans le cadre de l'animation du réseau, a fait appel à un intervenant extérieur susceptible d'étayer les RLC. Ce travail en 8 séances d'une demi-journée, conduit à partir de situations professionnelles énoncées par les RLC, a créé une dynamique collective de réflexion et de mise à distance de la pratique.

Les RLC constituent un réseau qui s'auto alimente de la pratique et des expériences des uns et des autres. Les différentes réunions et regroupements proposés visent avant tout à rompre l'isolement des RLC, qui sont les seuls représentants de leur mission au sein de leur territoire et inter région. Ces instances sont également essentielles pour fédérer les RLC autour de projets et dynamiques communes, et partager des outils pédagogiques. Elles permettent ainsi de renforcer la professionnalisation du réseau.

II - Participation à la politique publique de prévention de la radicalisation par une dynamique partenariale et institutionnelle active

1. La politique publique de prévention de la radicalisation : une dynamique instituée mais fragilisée

Après 4 années, le maillage institutionnel de prévention de la radicalisation est désormais consolidé ; les partenaires engagés dans la politique de prévention et de lutte contre la radicalisation bénéficiant d'une visibilité renforcée par rapport à celle qui prévalait en 2015-2016, lors des premiers plans gouvernementaux de lutte contre la radicalisation. Les personnes référentes sur cette thématique au sein des différentes administrations forment un réseau interinstitutionnel sur chaque territoire et ont construit de réels liens de confiance grâce à la régularité de leurs rencontres. La participation systématique et constante de la PJJ en la personne du DT et/ou du RLC DT aux différentes instances telles que les cellules préfectorales de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF élargies et restreintes) et les cellules restreintes « justice » animées par les procureurs, lui confère une place particulièrement bien repérée tant auprès des acteurs institutionnels (services déconcentrés et décentralisés) que des partenaires associatifs.

Les RLC participent aux CPRAF quand il y en a, parfois accompagnés du directeur territorial adjoint, ainsi qu'aux GED sur certains territoires (plus rare). Généralement mensuelles, elles sont parfois plus rares compte tenu du faible nombre de situations évoquées de certains territoires (sur l'Oise, Ille-et-Vilaine, Côtes d'Armor et la Manche par exemple). Les CPRAF, parce qu'elles réunissent l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs parties prenantes de la politique publique de prévention de la radicalisation, sont des instances de rencontres et de partage qui permettent de faire émerger des projets de prévention inter institutionnels. Néanmoins, cette fonction est inégalement investie selon les territoires. Plusieurs bilans interrégionaux soulignent que les instances d'articulation qu'incarnent les CPRAF bénéficient d'une moindre dynamique. En effet, certaines CPRAF n'ont pas été maintenues en l'absence de situations, ce qui est dommageable pour soutenir la dynamique interinstitutionnelle de prévention. La DIR Sud-Ouest souligne que le rôle de la CPRAF reste bien souvent circonscrit au suivi des situations laissant peu de place à la dynamique de prévention alors que la DIR Grand Est souligne, au contraire, que par son approche pluridisciplinaire coordonnée et par les échanges d'informations, la CPRAF s'est avérée être un véritable acteur de prévention et de soutien dans plusieurs territoires. Sur cette même DIR, les chargés de mission radicalisation des préfectures continuent à être des partenaires privilégiés de la majorité des RLC DT. Ils sont invités aux commissions laïcité en DT, présents lors des journées interrégionales sur la radicalisation et échangent avec les RLC DT des partenariats et événements locaux pertinents. Les RLC DT sont ainsi devenus des interlocuteurs de confiance vis-à-vis de la plupart des préfectures.

Concernant les GED ou les EMS, la DIR Ile-de-France Outre-Mer souligne que l'absence de représentation dans cette instance pose des problèmes importants dans le cadre de la prise en charge des mineurs, faute de coordination. La DIR Grand Ouest souligne aussi que

la question de l'articulation des acteurs mériterait d'être davantage travaillée, s'agissant notamment de la cohérence des interventions de la PJJ, de l'ASE et de l'équipe mobile mandatée par la préfecture.

Concernant la politique de la ville, les collaborations menées dans le cadre des contrats de ville sont actives dans certains territoires. Les professionnels indiquent un intérêt à travailler en dehors des institutions d'appartenance pour former une communauté éducative.

Concernant les autres instances, les RLC participent également parfois aux conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) et aux conseils intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CISPDR) ; dynamique qui s'est d'ailleurs développée en 2018, sous l'impulsion du nouveau dispositif gouvernemental impliquant plus fortement les collectivités territoriales¹.

*Dans le respect de l'instruction du 13 novembre 2018 relative à la mise en œuvre d'un dialogue renforcé entre l'Etat et les maires dans le domaine de la prévention de la radicalisation et en accord avec le directeur de cabinet du préfet du **Var**, la RLC DT Var a représenté la PJJ à un groupe de travail thématique mis en place par le CISPDR de la communauté d'agglomération « Provence Verte », visant à développer la formation sur la radicalisation à destination des acteurs de première ligne.*

*Dans le cadre des commissions du fond interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR), les DT peuvent être associées, comme c'est le cas en **Seine-Maritime**, à l'étude des projets déposés au titre de la prévention de la radicalisation aux côtés de la préfecture, de la caisse des allocations familiales et du conseil départemental ; facilitant notamment les financements de projets pédagogiques (court-métrage fait par la PJJ par exemple).*

*Sur la DIR **Centre-Est**, le RLC participe au groupe de travail opérationnel (GTO) de l'avenant radicalisation du contrat de ville de la communauté de communes de Villefranche/Saône, Limas et Gleizé (Rhône). Avec le chargé de mission du CLSPD de la ville de Valence, a été mis en place une journée afin de questionner comment se construit l'identité multiple d'un jeune dans la société, avec la participation de quatre intervenants pour apporter des éléments de réflexion aux 90 professionnels présents. Cette action a été financée par des crédits PLAT1.*

¹ Plan National de Prévention de la Radicalisation « Prévenir pour protéger », 23 février 2018.

S'agissant du lien avec les conseils départementaux (CD), les RLC entretiennent des relations de travail avec la plupart d'entre eux. En matière de prévention de la radicalisation, ce partenariat se traduit surtout par la participation de certains jeunes PJJ à des projets portés par la prévention spécialisée ou bien par la construction conjointe de journées de sensibilisation. La prévention spécialisée peut également être une source d'information importante sur l'implantation de discours radicaux dans certains quartiers ou lieux de cultes fréquentés par les mineurs. A noter que la nomination, au sein du CD d'un professionnel dédié à la mission de lutte contre la radicalisation, facilite les échanges institutionnels, autant sur les situations des mineurs que sur la construction de projets.

*Les partenariats avec les CD **Meurthe et Moselle** d'une part et **Vosges** d'autre part ont abouti à l'organisation de la journée de sensibilisation et de prévention de la radicalisation à Epinal en juin 2018.*

*Sur le **Grand-centre**, des prises en charge conjointes CD/PJJ ont été menées en concertation et coordination entre les différents services afin de déterminer les champs d'intervention. Une mesure judiciaire d'investigation éducative (MJIE) prise en*

*charge par la PJJ et été menée conjointement avec un service de placement à domicile du CD **Centre**. Les circuits d'échanges d'informations sont bien établis, des réunions de synthèse regroupant les différents professionnels se sont mises en place. La RLC et le référent radicalisation du CD facilitent la circulation des informations et la mise en relation des professionnels.*

2. Dynamique partenariale impulsée par la PJJ

La politique interministérielle de prévention et de lutte contre la radicalisation implique la coordination des acteurs locaux sur l'ensemble des niveaux institutionnels. À l'échelle des territoires, la PJJ s'inscrit dans un réseau de partenaires institutionnels et associatifs renouvelé. Aussi, en 2018, le lien avec les principaux partenaires institutionnels se trouve consolidé, tandis que de nouvelles relations de travail s'affirment.

Parmi les partenariats les plus courants, on retrouve : les Maisons Des Adolescents (MDA), l'Education Nationale (EN), les directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC), les Agences régionales de Santé (ARS), des lieux de mémoires, les directions régionales de la jeunesse et des sports, l'observatoire de la laïcité, les caisses des allocations familiales (CAF), les missions locales, des maisons des jeunes et de la culture, etc.

*Sur la DIR Grand Est, le partenariat est particulièrement actif avec plusieurs MDA. Avec la MDA de **Strasbourg**, le réseau VIRAGE (financé par l'ARS) appuie les acteurs en prévention de la radicalisation sur le Grand-Est via les compétences de la MDA de Strasbourg. Au titre d'intervenants ou d'invités, les RLC ont participé aux sept journées de*

formation organisées par ce réseau en 2018. Ce partenaire est désormais régulièrement sollicité pour intervenir directement dans la prise en charge de mineurs suivis par la PJJ.

*Sur le **Gard**, la préfecture a contractualisé avec la MDA la mise en place d'un dispositif de prise en charge et de prévention de la radicalité prenant la forme d'un réseau de*

partenaires (le dispositif « Radéo»). La PJJ a passé une convention avec la MDA afin d'étendre le champ d'action du « Radéo » aux actions et suivis de la PJJ sur demande de celle-ci. La constitution du réseau permet aux équipes de solliciter des professionnels

facilement. Une charte permet de consolider les contours et la confidentialité. C'est ainsi, qu'il est possible de faire intervenir un psychologue spécialisée en systémie, en renfort sur la prise en charge d'une situation de retour de zone.

Le partenariat avec l'EN n'est pas uniformément actif sur l'ensemble du territoire. Les personnes ressources au sein de l'EN n'étant pas toujours bien identifiées.

Sur la **DIR Sud** par exemple, de nombreux partenariats existent avec l'éducation nationale. Par exemple, la DT **Tarn/Aveyron** a signé une convention avec le conseil départemental de l'accès au droit pour la mise en œuvre de co-interventions lors des « journées citoyennes » organisées dans les établissements scolaires. La PJJ intervient avec les expositions « questions de justice »

ou « moi jeune citoyen » ou lors de ciné-débats.

Sur la DT **Pyrénées orientales/Aude**, le RLC intervient également régulièrement dans le cadre de semaines dédiées (semaine de la justice et du droit, actions citoyenneté) dans les collèges et lycées du territoire notamment dans le cadre de l'exposition 13-18 question de justice et des cinés-justice.

D'autres partenariats propres à chaque DIR ont été développés :

Le Défenseur des droits et ses jeunes ambassadeurs sur la **DIR Grand-Est** : Les délégués du défenseur des droits et les Jeunes Ambassadeurs aux Droits des Enfants (JADE) sont intervenus auprès des mineurs dans le cadre du rallye citoyen et également au centre éducatif de Saverne. Ils sont désormais particulièrement bien repérés par les équipes éducatives du Bas-Rhin et des services du Grand-Est. Ce partenariat sera soutenu en 2019 par la RLC Alsace et la RLC DIR notamment.

Un partenariat entre la **DIR Sud-Ouest** et le centre d'action et de prévention contre la

radicalisation des individus (CAPRI) a permis aux RLC en DIR et en DT Aquitaine Nord de prendre part à différents temps de rencontre organisés avec le centre de prévention de la radicalisation menant à la violence de Montréal (CPRMV) dans le cadre d'une semaine d'échanges de pratiques au 1er semestre 2018.

Depuis septembre 2017, s'est constitué un groupe ressource interinstitutionnel local dans le **Doubs** concernant les questions de laïcité, citoyenneté et prévention de la radicalisation afin de répondre aux problématiques rencontrées sur le terrain.

3. Dynamique de travail au sein de l'institution judiciaire

Les articulations avec l'administration pénitentiaire

La note DAP/DPJJ du 13 janvier 2017 ayant pour objet la coopération en vue de la prévention et de la prise en charge de mineurs et jeunes majeurs en situation de radicalisation a été déclinée dans l'ensemble des DIR et a abouti à des déclinaisons territoriales dans certains territoires. La déclinaison du protocole interrégional a permis, en 2018, une réelle consolidation des liens entre la PJJ et l'AP, au service de la prévention de la

radicalisation, et de la continuité de parcours de l'ensemble des mineurs pris en charge. Ce protocole a permis d'instaurer des instances de travail régulières entre l'AP et la PJJ et le traitement systématique du sujet de la radicalisation au sein du copil annuel détention et d'instances de concertation, tant au niveau régional que territorial.

Les relations avec les binômes de soutien sont inégales. Dans certaines DIR il est souligné que les modalités d'articulation RLC/binômes de soutien sont précisées dans les protocoles DT PJJ/DSPIP et visent le partage d'information sur l'évolution du phénomène de radicalisation, les situations individuelles et l'actualité des formations mises en place par les deux administrations. Dans d'autres DIR, comme sur le Grand Centre, les RLC notent également une forte instabilité de ces binômes ne permettant pas un lien pérenne.

Dans certaines inter régions, comme sur le Grand Ouest, il a été instauré par le protocole interrégional la participation des RLC aux commissions pluridisciplinaires uniques (CPU) des établissements pénitentiaires.

Préconisation : La présence des RLC dans ces instances doit être davantage proposée.

Sur le **Calvados**, des rencontres trimestrielles ont été instituées entre la PJJ et l'AP pour le suivi des situations en lien avec la radicalisation. Le protocole signé par la DT formalise ces rencontres qui ont pour objet d'évoquer les situations de passage de relais visées par le protocole mais également celles de jeunes suivis par la PJJ :

- lorsqu'un parent est incarcéré pour des faits de terrorisme.
- lorsqu'un majeur suivi par le SPIP ou incarcéré pour des faits en lien avec la radicalisation, était auparavant suivi par la PJJ.

En 2018 deux fiches de liaison ont été transmises par la RLC au service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) du **Var** afin d'obtenir des informations sur les proches de mineurs suivi par l'AP pour des faits en lien avec la radicalisation. En novembre 2018, la RLC a été invitée par le SPIP à présenter le dispositif de prévention et de lutte contre la radicalisation de la PJJ au copil radicalisation milieu ouvert du SPIP, qui s'est déroulé en présence des CPIP référents radicalisation, de la psychologue binôme de soutien PLAT, des directeurs d'antenne de Toulon et Draguignan et de l'ASR des TGI Toulon et Draguignan.

Concernant la mutualisation des formations AP/PJJ, les liens sont opérationnels.

Par exemple, s'est construit conjointement entre la **DIRPJJ Grand Est**, la DISP et le PTF, une journée d'étude « Les pratiques

professionnelles face aux radicalités » qui s'est tenue le 13 novembre à Metz.

La coopération entre les deux administrations s'est également traduite par des transmissions d'informations concernant des majeurs anciennement suivis par la PJJ.

Sur le **Grand Est** cela fut noté après le passage à l'acte de l'auteur de l'attentat de Strasbourg en décembre 2018. Il a d'ailleurs été constaté par la RLC que les travaux

communs au niveau du Grand Est ont permis de fluidifier les échanges dans cette situation d'urgence.

Malgré ces liens, des difficultés demeurent, notamment sur le passage de relai à l'approche de la majorité, car certains SPIP n'ont pas connaissance de ce protocole.

La collaboration avec l'autorité judiciaire

Dans la plupart des DIR, les RLC DIR sont parties prenantes des conférences annuelles « Justice des mineurs » avec les Cours d'Appel de leur ressort. Il s'agit d'un moment privilégié pour communiquer auprès de l'institution judiciaire sur l'action de la PJJ en matière de lutte et de prévention contre la radicalisation.

*Lors de la conférence à la cours d'appel de **Limoges** en avril 2018, la RLC a présenté quelques éléments issus de la recherche Bonelli-Carrié ainsi que le dispositif de prise en charge des mineurs de retour de zone d'opérations de groupements terroristes.*

A l'instar des années précédentes et compte tenu des enjeux d'articulation entre les services et d'adaptation que nécessitent la prise en charge des mineurs poursuivis pour

*association de malfaiteurs en vue d'une entreprise terroriste (AMT), des temps de travail se sont tenues avec les magistrats anti-terroristes du TGI de **Paris** ou de la CA de Paris et les représentants de la DIR IDF OM. De même, des magistrats antiterroristes et des magistrats de la jeunesse du TGI de Paris sont invités au comité de pilotage du DASI.*

Sur plusieurs départements des « cellules justice » ont été mises en place, instances restreintes au suivi des situations judiciairisées, favorisant ainsi une cohérence et un suivi étroit des mineurs sous-main de justice.

Préconisation : Impulser le développement de ces « cellules justice » au sein des départements.

Lorsqu'il existe des assistants spécialisés radicalisation (ASR) auprès des TGI, l'articulation avec l'autorité judiciaire est facilitée. Les ASR sont régulièrement invités aux journées d'étude ou autres temps de réflexion construits par les RLC sur la radicalisation, et inversement. Comme le souligne la DIR Grand-Ouest, avec la baisse de la fréquence des CPRAF, le maintien du lien avec les partenaires de la justice est essentiel. L'ASR aide à la décision des procureurs concernant l'orientation des mineurs au civil comme au pénal, et contribue ainsi à améliorer le repérage et l'analyse des situations. L'ASR représente le point de contact avec les services du renseignement, permettant aux RLC de bénéficier d'informations complémentaires sur les situations de mineurs à risque, et de mesurer la prégnance du phénomène de radicalisation sur leur territoire. L'articulation entre la PJJ et les ASR est toutefois inégale selon les territoires ; leur positionnement, liée à la mission qui leur est confiée par le parquet, pouvant s'assimiler tantôt à du renseignement, tantôt à de l'accompagnement dans le suivi éducatif et la sensibilisation des professionnels. Dans le premier cas, et malgré le rappel de la procédure par les DTPJJ, les demandes d'informations relatives aux mineurs sont parfois directement formulées, par l'ASR, auprès des professionnels des services. La DIR Centre-Est souligne que cela explique que le lien

avec les ASR soit le domaine le moins investi sur leur inter région. Sur l'Île-de-France, à l'inverse, à l'échelon territorial, la collaboration avec les ASR est jugée fructueuse par l'ensemble des DT.

Préconisation ; renforcer le lien ASR et RLC et clarifier les procédures de demandes d'informations.

*Le bilan de la **DIR Ile-de-France** indique que, dans l'ensemble, les RLC franciliens travaillent étroitement avec les ASR de leur ressort qui sont les personnes ressources et facilitatrices dans l'exercice des missions des RLC :*

- *personne ressource sur les questions juridiques et institutionnelles*
- *pivot dans la mise en œuvre du réseau interinstitutionnel*
- *présence qui facilite (et accélère) la transmission d'informations entre DT et Parquet*
- *éclairages intéressants sur l'organisation inter parquets, sur l'évolution de la politique pénale et la situation globale du territoire*
- *réactivité accrue de l'ASR en cas de réponse à d'éventuels signalements PJJ*
- *échanges fluides, rapides, dans un cadre sécurisé*
- *communication rapide qui aide notamment à « anticiper » et penser les prises en charge avec les services désignés*
- *lecture partagée sur les situations en risque ou en voie de radicalisation suivies par le SP ou le SAH*
- *contribue à échanger réciproquement sur des éléments manquants afin de compléter et d'objectiver les prises en charge (ce travail n'exclue aucunement la liaison effectuée par la RLC auprès des cadres des services et unités).*

*Le binôme RLC/ASR de la **Moselle** fonctionne particulièrement bien puisque la RLC et l'ASR animent conjointement des formations « Valeur de la République et*

laïcité » à destination des professionnels de la justice sur la base d'une convention entre la DT et les services judiciaires.

*Sur la **DIR Sud**, l'année 2018 marque le renforcement des liens avec les acteurs judiciaires de la politique publique de prévention de la radicalisation, avec la signature d'un protocole de coopération relatif à la circulation et au partage d'information signé le 8 mars 2018 avec la DISP, la Cour d'appel de Toulouse et la Cour d'appel de Montpellier. Ce protocole s'inscrit dans le prolongement du protocole de coopération signé le 1er juin 2016, entre le parquet général près la cour d'appel de Toulouse, la DISP de Toulouse et la DIRPJJ Sud. Il a pour objet de formaliser les relations entre les parties signataires, tant dans l'échange des savoir-faire et des informations liées à la lutte contre la radicalisation, que dans l'instauration d'instances communes de travail dédiées à l'échange d'information autour des situations de radicalisation et garantissant le respect du secret partagé. Il met en place sur tous les parquets des ressorts des cours d'appel de Toulouse et de Montpellier une instance de coordination justice composée du procureur de la République, du (ou des) chef(s) d'établissement pénitentiaire, du directeur fonctionnel du SPIP et du directeur territorial de la PJJ (ou son représentant). Sur l'année 2018 ce protocole a été décliné localement sur plusieurs départements. En Haute-Garonne par exemple, cette instance réunit mensuellement le Procureur adjoint référent terrorisme et radicalisation, le référent exécution des peines, le JAP référent, l'assistante radicalisation du parquet, les*

chefs établissements de Seysses et Muret, leurs délégués locaux du renseignement pénitentiaires, la direction fonctionnelle du SPIP et la direction de la PJJ (DT ou RLC).

Mineurs et majeurs sous-main de justice en milieu ouvert ou en incarcération sont évoqués.

III - Une mission qui s'adapte à un contexte évolutif

1. Analyse de l'évolution du phénomène de radicalisation

1.1. Ensemble des mineurs	Mineurs suivis au pénal C1	Mineurs suivis au civil C2	Mineurs déjà suivis par la PJJ pour lesquels il y a eu un signalement au magistrat C3	Mineurs suivis du fait de la radicalisation des parents C4	Tous mineurs C1+C2+C3+C4
dont le dossier est en cours	115	76	144	215	514
dont le dossier est archivé	55	70	63	91	274
Ensemble	170	146	207	306	788

Au 9 mai 2019, 514 mineurs suivis par la PJJ sont recensés par les RLC dans Astrée² :

- 115 sont suivis dans un cadre pénal.
- 76 dans un cadre civil pour des risques de radicalisation
- 144 sont suivies par la PJJ à un autre titre et ont été signalés en risque de radicalisation
- 215 sont suivis du fait de la radicalisation de leurs parents.

Comme déjà relevé dans le bilan 2017 de la mission, il est constaté que le phénomène de radicalisation des mineurs est en baisse sur le territoire national. En effet, le nombre de suivis liés à la radicalisation est en diminution. Pour rappel et en comparaison, en 2016, 874 situations étaient recensées.

La tendance à la baisse de la fréquence des défèrements de mineurs pour AMT est toujours notée (passant de 27 en 2017 à 6 défèrements en 2018 au TGI de Paris). Le contexte géopolitique, lié à la défaite de Daech dans la région irako-syrienne, vient ainsi directement influencer les dynamiques individuelles des jeunes et de leurs familles, et modifier la nature des prises en charge : l'offre djihadiste est affaiblie, la propagande moins offensive, et les velléités des jeunes de rejoindre les zones de conflit s'en trouvent de plus en plus amoindries.

² Le nombre total de jeunes n'est pas une somme. Les identifiants cryptés dans l'application de recensement sont « dédoublonnés » automatiquement par l'application. Un même jeune a pu être enregistré la même année dans des catégories différentes : il sera compté dans chacune d'elle, mais au total ne comptera que pour un.

Néanmoins, l'attention sur ces mineurs ne doit pas être relâchée comme nous l'a montré l'actualité récente : implication d'un mineur suivi pour AMT depuis 2 ans déferé une nouvelle fois en avril 2019 pour son implication dans la préparation d'un attentat contre l'Elysée. Les défèrements pour AMT bien que moins nombreux existent toujours (6 mises en examen AMT pour les 6 premiers mois de 2019).

De plus, comme l'indique la RLC DT 75, « la chute du califat en terre Irako-Syrienne sonne la fin de l'attractivité de cette zone pour les mineurs. Le rêve d'une terre d'accueil s'est effondré. Toutefois les recruteurs sont toujours actifs et la propagande pourrait attirer des jeunes pour mener des actions terroristes sur le territoire ».

Par ailleurs, la DIR Sud souligne que les situations sont certes moins nombreuses mais plus complexes.

Enfin, de nombreux jugements de ces mineurs ont été tenus en 2018 ce qui a demandé un travail particulier au sein de nos services³.

Il est également intéressant de constater que le chiffres de mineurs suivis dans la catégorie 3 a énormément baissé passant de 364 à l'été 2016 à 144 aujourd'hui. Cette baisse significative est le résultat d'une capacité d'appréhension du phénomène plus affinée. Le constat ébauché l'an dernier, est réitéré en 2018 : la démarche de sensibilisation et de formation des professionnels et des partenaires, portée par la PJJ, a permis une meilleure capacité de repérage et d'analyse des phénomènes de radicalisation, et la multiplication des actions de prévention auprès des jeunes porte également ses fruits. De plus, les éducateurs, autrefois réticents, sollicitent et saisissent désormais plus facilement les RLC en appui de ces évaluations. Un territoire souligne néanmoins qu'il faut prendre en compte le fait que l'enregistrement de ces situations dans Astrée ne serait pas automatique.

Préconisation : Systématiser le renseignement régulier d'Astrée par les RLC.

On constate également une majorité de situations du fait de la radicalisation des parents, tendance qui s'est inversé entre 2016 et aujourd'hui. A l'été 2016, les mineurs suivis du fait de la radicalisation de leurs parents représentaient 16.7% du chiffre total pour 41,8 % aujourd'hui (voir infra)

2. Propos et phénomènes inquiétants

Dans certaines DIR (notamment Sud Est et Grand Est) des propos intolérants et des phénomènes identitaires extrémistes sont très présents.

La DIR Sud-Est relève que des propos d'ordre antisémites, homophobes, misogynes, atteignant le respect de l'autre chez les jeunes sont régulièrement pointés par les professionnels dans le travail de prise en charge des mineurs accueillis. Le sentiment d'injustice, d'impuissance dans la prise en main de leur avenir, celui de ne pas être reconnu, les difficultés à s'inscrire dans une identité propre demeurent des tendances récurrentes

³ Sur les 75 mineurs poursuivis pour AMT depuis 2012, 52 sont jugés et 24 sont encore mis en examen.

parmi ces jeunes. Ces questions sont autant d'éléments qui forment un terreau propice au basculement dans différentes formes de radicalités.

*Au niveau de la **région PACA**, des groupes liés à l'ultra droite ont installé des locaux comme le Bastion Social à Aix en Provence et à Marseille, ou encore la ligue du Sud. Ils organisent des rassemblements, des commémorations, des distributions de tracts sur les marchés, ainsi que des collectes alimentaires pour les « vrais français ». Par ailleurs, en Corse, les tensions identitaires semblent de plus en plus prégnantes et les actes de racisme ordinaire plus nombreux.*

*Sur la **DIR Grand-Est**, certaines préfectures constatent avec vigilance l'implantation de mosquées « de caves » et les dynamiques de certains centres socio-culturels ou clubs de sport. Il est fait également état par les représentants de l'éducation nationale en*

CPRAF de la forte prégnance des théories du complot et de la remise en cause constante des informations chez de nombreux collégiens. Ce constat est partagé avec les acteurs de la prévention spécialisée. Par ailleurs, plusieurs passages à l'acte révélant l'influence des discours identitaires et racistes dans la jeunesse oblige à conserver une vigilance sur ces dynamiques. Des mesures éducatives continuent d'être prononcées à l'encontre de mineurs poursuivis pour des faits liés au racisme et à l'antisémitisme. La profanation du cimetière juif de Quatzenheim début 2019 est un exemple parmi d'autres.

3. Les mineurs suivis du fait de la radicalisation de leurs parents

La recrudescence des mesures prononcées du fait de la radicalisation des parents exposée plus haut a été confirmée à la lecture de la quasi-totalité des bilans interrégionaux. Bien qu'il faille compter dans cette catégorie les mineurs récemment rentrés de zones d'opérations de groupements terroristes, plusieurs DIR indiquent que si le nombre de mesures judiciaires tend à stagner pour les adolescents, la PJJ est de plus en plus sollicitée pour le suivi d'enfants victimes de la radicalisation des parents ou de la famille élargie. En parallèle, il semblerait que plusieurs préfectures indiquent une augmentation significative des demandes de scolarisation à domicile. Dans ce cas de figure, les mesures confiées à la PJJ sont généralement des MJIE civiles qui sont ordonnées à la suite des signalements de l'Education nationale fondés sur des inquiétudes relatives à des enfants bénéficiant de l'instruction à domicile, ou inscrits dans des écoles coraniques. Les MJIE aboutissent à des non-lieux à assistance éducative ou bien à des AEMO qui permettent de maintenir la vigilance. Ces enfants ont entre 1 et 18 ans, avec un pic entre 6 et 10 ans. Cette augmentation est aussi la conséquence d'un phénomène d'instrumentalisation de la radicalisation dans les conflits parentaux.

Enfin, la question du suivi des personnes radicalisées sortants de détention est un enjeu, avec une articulation à prévoir avec les services de la protection de l'enfance pour anticiper les risques de danger ou d'endoctrinement des mineurs évoluant dans la sphère familiale.

4. La problématique des enfants de retour de zone d'opérations de groupements terroristes

Fin juin 2019, 128 mineurs sont rentrés de zone irako-syrienne et 6 enfants d'autres zones de groupements terroristes (Yémen, Afghanistan, Egypte). A cette même période, 122 enfants encore mineurs se trouvent sur le territoire national et la majorité d'entre eux sont pris en charge au titre de la protection de l'enfance. En effet, 116 mineurs ont fait l'objet d'une procédure en assistance éducative (dont 105 en cours), 6 mineurs ont fait l'objet d'une évaluation administrative (4 sont en cours et 2 ont été clôturées par un non-lieu à assistance éducative). Par ailleurs, 11 mineurs ne sont pas pris en charge dans un cadre civil : un mineur est reparti à l'étranger, un est revenu majeur et n'a pas fait l'objet de poursuites pénales et 10 mineurs à leur retour, depuis majeurs ont fait l'objet de poursuites pénales.

Sur les 122 mineurs, 60 sont revenus sur le territoire national avant la mise en place du dispositif en mars 2017. 62 sont rentrés entre mars 2017 et juin 2019.

Sur les 122 mineurs présents sur le territoire national, 87 sont suivis par la PJJ au titre de MJIE puis d'AEMO. 37 sont placés concomitamment à l'ASE et 50 sont confiés à un membre de leur famille.

La répartition entre les 9 DIR des 87 mineurs suivis par la PJJ se décline comme suit :

DIR IDF : 52 enfants	DIR Grand Centre : 5 (une seule fratrie)
DIR Sud Est : 17	DIR Grand Ouest : 4
DIR Sud : 10	DIR Grand Est : 2
DIR Grand Nord : 9	DIR Sud-Ouest : 1 (mainlevée AE)
DIR Centre Est : 7	

Les retours d'expériences sur les situations prises en charge démontrent la grande singularité de chaque situation.

En 2018, plusieurs références normatives⁴ sont venues préciser le cadre d'intervention des acteurs du dispositif pluriel de prise en charge et les attendus des magistrats dans la conduite des MJIE.

La mise en œuvre des mesures de milieu ouvert au civil (re)plonge les professionnels de la PJJ au cœur de l'assistance éducative et invite à la révision des fondamentaux de la protection de l'enfance et du développement de l'enfant. Cela incite à devoir adapter ses

⁴ Instruction interministérielle du 23 février 2018 relative à la prise en charge des mineurs de retour de zone d'opérations de groupements terroristes -

Note DPJJ du 5 juin 2018 relative à la mesure judiciaire d'investigation éducative dans le cadre d'une procédure d'assistance éducative au bénéfice des mineurs de retour de zone d'opérations de groupements terroristes -

Circulaire Justice N° NOR / JUS D 1816044C du 8 juin 2018 relative au suivi des mineurs à leur retour de zone d'opérations de groupements terroristes (notamment la zone irako-syrienne).

pratiques à la petite enfance ainsi qu'aux spécificités de ces situations, à envisager d'autres modes d'entrée en relation et à trouver de nouveaux supports éducatifs adaptés pour répondre aux demandes précises et nombreuses des magistrats. Toutes ces situations présentent des problématiques multiples et complexes : médiatisation importante, configuration familiale exceptionnelle et déroutante, incarcération et/ou décès d'un des deux parents, poly traumas, discours radical d'un des deux parents ou proches parents, etc. Ces éléments amènent les professionnels à ajuster leurs pratiques. Aussi, la filiation est rendue complexe avec la systématisation des jugements déclaratifs de naissance et le prononcé de mesures de tutelle dans le cadre de la procédure judiciaire d'établissement de la filiation. Le travail autour de la reconstitution de l'histoire et de la trajectoire familiale avec les enfants tel que demandé par le magistrat, peut s'avérer complexe, les enfants étant parfois dans des conflits de loyauté et le travail de deuil étant rendu difficile lorsque le décès d'un parent est présumé.

Les équipes pluridisciplinaires démontrent un intérêt et un investissement important dans ces situations. Le constat est fait d'une montée en compétences des professionnels et d'une meilleure coordination des pratiques des professionnels impliqués (ASE, juridiction, PJJ, intervenants du secteur du soin, EN). Il convient de rester en soutien des professionnels et de conserver une vigilance pour éviter les phénomènes de surinvestissement des situations pouvant conduire à des défauts d'analyses de la problématique.

Parmi les questions soulevées par ces prises en charge, on retiendra quelques difficultés comme l'aspect chronophage du soutien administratif de la famille (insertion de la mère sans papier, absence d'état civil pour l'enfant), la difficulté d'identifier des dispositifs de santé adaptés sur les territoires pour l'évaluation des traumas et leur éventuelle prise en charge, et les nombreuses articulations entre les services PJJ concernés sur plusieurs territoires et les partenaires.

IV - Evolution de la mise en œuvre de la mission laïcité – citoyenneté - radicalisation

1. Une mission qui s'institutionnalise dans les territoires

Dans la majorité des interrégions les missions des RLC sont inscrites dans le programme stratégique interrégional et les projets territoriaux. En DIR, qu'ils soient rattachés au DIR/DIRA ou à la DME, les RLC participent aux réunions de direction.

Si la place du RLC dans l'équipe de direction de la DIR n'est pas contestée, en DT la situation est beaucoup plus contrastée et certains RLC peinent à être reconnus comme des cadres à part entière de la DT. Le bilan d'une DIR relève en effet : « *que leur place entre cadre et conseiller technique peut rester ambiguë et inconfortable* ». Certains RLC sont rattachés au pôle des politiques institutionnelles en DT et banalisés comme conseiller technique. La tentation est alors grande de leur confier d'autres missions que celles de la MNVI. Certains RLC s'occupent ainsi des dossiers sport, culture, formation ou encore, du fait de leur formation initiale, accomplissent des tâches relevant des fonctions support. Cette amplitude de leur fiche de poste les éloignent des priorités de la mission, notamment la conduite d'une politique de prévention de la radicalisation et la déclinaison des orientations relatives à la laïcité et la neutralité.

Préconisation : Recentrer les missions du RLC sur les problématiques relatives à la prévention et la lutte contre la radicalisation et à la laïcité.

2. Les instances de travail mises en place au niveau interrégional et territorial en lien avec la mission

Les instances de travail mises en place en DT se sont poursuivies en 2018, avec une expertise croissante sur les sujets de la radicalisation, de la laïcité et de l'éducation à la citoyenneté, permettant un étayage des pratiques, la mutualisation d'outils pédagogiques et la construction de projets.

En complément de la participation des RLC aux instances territoriales, telles que les commissions formation, médias éducatifs, et sport et culture, sont mises en œuvre d'autres instances de travail telles que les commissions laïcité/citoyenneté, largement déployées sur l'ensemble des territoires. La composition et le fonctionnement de ces commissions sont propres à chaque territoire.

*Sur la **DIR Grand Est**, ces commissions réunissent cadres des services et des DT ainsi que professionnels de terrain éducateurs et psychologues SP et parfois SAH autour de l'animation du RLC. Ces commissions se sont intégrées de manière pérenne dans le*

*fonctionnement des directions territoriales de **Strasbourg**, de **Metz** et de **Reims**. Elles se sont réunies de 3 à 5 fois en 2018 dans chacune de ces DT. Elles permettent d'accélérer l'évolution des pratiques grâce à une communication plus directe et plus précise entre RLC et*

professionnels. En 2018, les sujets abordés en commission laïcité se résument autour de cinq axes :

- 1- L'explicitation du cadre interne à la PJJ en matière de radicalisation et de citoyenneté (procédure projets PLAT, notes, procédure de remontée d'informations, etc.)
- 2- L'apport en contenus théoriques sur le phénomène de radicalisation, la laïcité et la citoyenneté (présentation du rapport Bonelli/Carrié)
- 3- La connaissance du réseau partenarial agissant en matière de radicalisation (présentation des binômes de soutien et du protocole DIRPJJ-DISP, des chargés de mission radicalisation en préfecture, du réseau VIRAGE etc.)
- 4- La diffusion d'informations sur les dispositifs, actions et méthodes remarquables dans la prévention de la radicalisation (dispositif RIVE, actions menées par les binômes de soutien)
- 5- La présentation d'outils pédagogiques (« Ma France Parlons-en », etc.)

La **direction territoriale de l'Oise** a mis en place de deux commissions citoyenneté ouvertes à tous les professionnels du secteur public et du secteur associatif habilités et ayant comme objectifs la transmission d'informations relatives à l'actualité de la thématique « laïcité, citoyenneté et prévention

Des groupes de travail dédiés à des réflexions approfondies sur les notions de radicalisation et de citoyenneté ont également été menés en 2018 dans plusieurs territoires. Ils ont permis de définir des préconisations et des axes à même de consolider les pratiques autour de nouveaux enjeux.

Afin d'accompagner la construction des pratiques professionnelles, la direction territoriale du **Pas-de-Calais** a installé un groupe de travail relatif à la MJIE dans le cadre de la radicalisation.

Sur la DT des **Yvelines**, la RLC a mis en place un groupe de travail sur la question de la démarche projet et plus précisément sur la

de la radicalisation », la formation à des outils éducatifs spécifiques et le partage d'expériences.

Sur la **DIR Sud**, en 2018, il a été demandé à chaque direction territoriale de structurer le contenu des commissions territoriales laïcité et lutte contre la radicalisation comme suit :

- Prévoir un dispositif de concertation partenarial et pluridisciplinaire, permettant de déployer un partenarial local actif. A ce titre, seront repérés et répertoriés les partenaires incontournables sur les territoires.
- Mettre en place des interventions à visées théoriques par le biais d'intervenants extérieurs.
- Proposer un dispositif opérationnel de soutien des interventions éducatives, par l'organisation d'espaces de partage, la valorisation des savoir-faire, et la mise en place de supervision des équipes.
- Proposer une étude des « cas complexes des mineurs radicalisés ou en voie de radicalisation » permettant d'évaluer, d'orienter, et d'accompagner les situations inquiétantes.
- Accompagner la mise en place de projets éducatifs adaptés à la prise en charge pluridisciplinaire des mineurs radicalisés ou en voie de radicalisation.

demande de subvention suite à une sollicitation des services notamment sur les projets en lien avec la citoyenneté.

La DT **Haute-Garonne, Ariège et Hautes-Pyrénées** a créé en juin 2018 un groupe mensuel d'appui radicalisation (le « GAR »). Le groupe est composé d'un directeur de service de milieu ouvert, d'un responsable de lieu de

vie exclusif Etat, d'une psychologue, d'une assistante de service social et de deux éducatrices, tous retenus suite à un appel à candidature. L'objectif général est de proposer un espace de parole sécurisé et bienveillant pour soutenir les professionnels, lutter contre l'isolement ressenti, étayer l'évaluation et enrichir la réflexion sur les pistes de prise en charge. Ce groupe de travail et d'appui est

mobilisable par tout professionnel PJJ œuvrant sur le territoire de la DT. Il étudie les situations de jeunes signalés (en interne ou externe) et faisant l'objet d'une judiciarisation spécifique : apologie de terrorisme, MJIE accompagnant une IST, AEMO avec visites médiatisées pour un parent radicalisé, AMT, CJ ou AEMO dans le cadre d'un retour de Syrie.

Des instances sont aussi développées au niveau interrégional :

Sur la **DIR Grand Ouest**, le comité d'appui laïcité-citoyenneté installé par la DIR réunit universitaires, partenaires associatifs, représentants du culte et professionnels PJJ (directeur territorial, RLC, directeurs de service) pour apporter aux professionnels éducatifs un éclairage et des orientations sur des axes spécifiques de la prise en charge éducative.

Sur la **DIR Sud**, un dispositif inter-régional d'appui aux professionnels quant à la prise en charge des situations de mineurs radicalisés ou en risque de radicalisation a été mis en place en septembre 2017. Il s'est réuni en mars 2018 en présence du DIR, des DT et des RLC. Ce dispositif est structuré en deux niveaux opérationnels coordonnés :

- D'une part, la structuration et le développement de dispositifs territoriaux organisés autour des commissions territoriales laïcité et lutte contre la radicalisation;
- D'autre part, la mise en place au niveau inter-régional d'une commission d'appui et de veille sur la prise en charge des jeunes radicalisés ou en voie de radicalisation. Pensée comme un lieu ressource, un espace de conseil et de coordination inter-régionale, cette commission a pour objectif de permettre la mutualisation des ressources des territoires ainsi que la valorisation des savoir-faire et l'échange de pratiques.

Un groupe de travail « investigation radicalisation » a été initié par la DT **Aube/Haute Marne**. Il est animé par la RLC DT et la RLC DIR. Ce groupe incluant des intervenants extérieurs, vise à soutenir les agents du territoire à mieux repérer, évaluer et prendre en charge des situations de radicalisation.

- 1- Définition du concept, récapitulatif notes DPJJ avec le pédopsychiatre G.Corduan
- 2- Analyse d'écrits « radicalisation » avec l'écrivaine et formatrice N. Caligaris
- 3- Ethnopsychiatrie et radicalisation avec le psychiatre H. Salmi (prévu en 2019)

Certaines situations complexes ont poussé les cadres à instituer des groupes d'analyse ad hoc dédié à ces cas individuels. C'est le cas de la DT **Marne/Ardennes** qui a lancé en décembre un groupe d'appui interservices autour de la mineure placée au CEF. Les services mobilisés, à savoir le CEF, les DT concernées, l'UEMO de Chaumont et le Réseau VIRAGE, travaillent à l'atteinte des objectifs suivants : définir la stratégie éducative à mener pour la prise en charge de la jeune fille, mobiliser les ressources utiles pour construire un suivi renforcé, définir la place et le rôle de chacun et assurer une coordination des acteurs. La DT constate déjà une amélioration de la coordination des services dans l'accompagnement éducatif et la transmission d'information autour de la mineure.

3. Une fluidification des relations avec les établissements et services

Les liens avec les services prennent 4 principales formes :

- Le suivi des situations des mineurs

Certaines DT garantissent un regard systématique du RLC dans l'ensemble des suivis dans une posture mêlant appui et vigilance, alors que d'autres laissent aux services et établissements la liberté de solliciter ou non le RLC en cas de difficultés, sollicitation qui devient de fait facultative. Or, il est regrettable que tous les services ne proposent pas au RLC d'assister de manière systématique aux synthèses. Il s'agit d'un temps de travail privilégié pour évoquer la prise en charge, venir en soutien éventuellement et recueillir des éléments d'actualisation.

Préconisation : renforcer la position du RLC dans le suivi des situations individuelles en lien avec la radicalisation.

Néanmoins, certaines bonnes pratiques ont été relevées :

*La DT **Pyrénées orientale /Aude** travaille sur l'élaboration d'un vademécum spécifique aux milieux ouverts et quartiers mineurs. Il s'agit d'un guide pratique qui reprend l'ensemble des procédures (saisine du RLC, élaboration d'un projet citoyenneté, état des partenariats et des associations à solliciter, travail de prise en charge).*

*Sur la **DIR SUD**, les RLC se déplacent dans les unités, sur demande des directeurs ou des responsables d'unités éducatives (RUE) pour faire des points d'étayage sur la prévention de la radicalisation et pour soutenir la prise en charge des situations. Par exemple sur la DT **Gard-Lozère**, la RLC assure des permanences au STEMO de Nîmes avec une régularité qui va de l'hebdomadaire à tous les 15 jours en fonction des dossiers. Cette forme de participation présente des points positifs : réactivité sur la situation, partage et croisement des regards. Cependant elle ne doit pas se faire au détriment de la circulation des informations en direction des cadres. Les RLC des DT **Haute-Garonne/Ariège/Hautes-***

***Pyrénées et Tarn/Aveyron** effectuent également des permanences.*

*Sur les **Alpes Vaucluse** la nouvelle RLC a organisée une période d'immersion dans les services.*

*Dans le **Var** et en **Corse**, des points mesures sont structurés très régulièrement avec les DS et les RUE.*

*Dans les **Alpes Maritimes**, la direction territoriale a saisi l'opportunité de l'élaboration des projets de services afin de s'attacher à décliner la mission concrètement au sein de chaque service.*

*Instauré en 2017 sur le territoire du **Nord**, le « point mensuel » avec chaque STEMO permet d'étudier l'évolution des situations individuelles concernées par la radicalisation, de centraliser les informations auprès des cadres du service et d'élaborer, le cas échéant, des stratégies éducatives.*

*Pour l'ensemble du territoire de la **Sarthe**, des « points mensuels » se sont tenus dans les STEMO au cours de l'année 2018. Y sont systématiquement évoquées les situations*

individuelles connues en CPRAF afin d'en faire le partage et de recueillir les éléments saillants des prises en charge. Les projets des unités autour de la citoyenneté et laïcité sont par ailleurs évoqués, ce qui permet d'établir une programmation des activités et in fine facilite la planification budgétaire y afférent. Ces points mensuels sont accueillis très favorablement des services et permettent de ne pas démultiplier les interpellations des

éducateurs sur les situations individuelles. Ces rencontres favorisent également la connaissance mutuelle de ces situations sur un service représentant à minima 2 unités. Par ailleurs ils permettent d'organiser les échanges sur les situations individuelles ; ainsi les appels directs auprès des professionnels sont moins fréquents, leur permettant de se consacrer à la prise en charge éducative.

- La remontée d'informations

La circulation d'informations entre les services et le RLC DT n'est toujours pas totalement fluide. Dans certains territoires, les services n'ont pas tous le réflexe d'informer régulièrement le RLC DT de l'existence des situations de mineurs en risque de radicalisation et de leur évolution. Les rencontres programmées de façon régulière avec les unités facilitent cette articulation. Néanmoins certaines bonnes pratiques ont été relevées :

Sur la DT **Hauts-de-Seine**, une procédure de travail a été formalisée par le RLC donnant lieu des fiches techniques présentées et discutées en CDTE, puis déclinées auprès des équipes. Aussi, les services rendent compte tous les 15 jours du suivi des situations en lien avec la radicalisation.

Sur la DT **Val-de-Marne**, en complément d'une fiche technique réalisée en 2017 déclinant les missions générales du RLC auprès des services du territoire, une seconde fiche a été élaborée en 2018 afin de préciser les modalités de communication et d'articulation entre la DT et les unités autour des situations individuelles liées à la problématique de la radicalisation.

Sur le **Grand-Ouest**, depuis 2017, les DT ont toutes adopté une procédure d'alerte et de traitement des situations de mineurs relevant d'une problématique de radicalisation. Le partage d'informations entre les établissements et services d'une part, et les

niveaux territorial et interrégional d'autre part, s'en trouve stabilisé et ce protocole a pu être adapté en 2018 pour y intégrer un focus spécifique relatif au circuit d'informations concernant les mineurs de retour de zone d'opérations de groupements terroristes.

En **Marne-Ardennes**, le RLC est présent de manière régulière aux commissions de suivi des hébergements SP et SAH. Afin d'actualiser la connaissance des situations dans l'anticipation des CPRAF et le RLC est présent dans des réunions organisées avec les unités à échéance régulière. Par ailleurs, sur la **Marne**, le RLC a élaboré une fiche technique interne de relation avec les partenaires sur la radicalisation afin d'éviter toute difficulté dans la coordination et la diffusion d'informations : les partenaires doivent être redirigés vers la DT par un cadre de proximité pour toute question concernant le suivi de ces mineurs. Chaque rencontre partenariale concernant la situation d'un mineur se fait d'ailleurs en présence du RLC.

Préconisation : systématiser et fluidifier la circulation d'informations entre les services et établissements et les RLC DT.

- Intervention ponctuelle en fonction des besoins des équipes

Sur la DT de **L'Hérault**, la RLC a participé à un travail autour des stages citoyenneté et des mesures de réparation, en s'appuyant sur des réflexions portant sur les valeurs de la République et de la laïcité. Le travail du RLC s'est développé dans deux directions : d'une part auprès des équipes par un soutien posé en termes d'accompagnement des mesures et, d'autre part, auprès des mineurs par l'organisation de modules collectifs spécifiques laïcité citoyenneté et l'intervention en face à face. Ces sessions ont vocation à amener les jeunes à réfléchir aux fondements de la société qui est la leur, à la République et à prendre conscience de la place positive qu'ils seront amenés à occuper comme citoyens libres.

Sur la DT **Haute-Garonne/Ariège/Hautes-Pyrénées**, le fond des ressources multimédia a fait l'objet d'une triple valorisation à travers la production d'une clé USB remise dans chaque unité avec les ressources à destination des professionnels et à destination des jeunes classés par thématiques, la production d'un catalogue des ressources empruntables accessible en version papier et version dématérialisée sur l'Intranet et enfin l'organisation d'une journée entière en format forum avec pour les professionnels et les partenaires le 15 octobre à la Maison de la Citoyenneté Nord de Toulouse (une 30^{aine} de professionnels).

- Soutien à l'élaboration des projets PLAT : recensement des besoins, proposition d'outils et d'actions pédagogiques, aide au montage pédagogique et financier des projets.

Sur la **DIR Sud-Ouest**, une commission projet s'est réunie 4 fois durant l'année (en amont des remontées de projets PLAT1 à la MNVI) afin d'instruire les demandes de financements adressées par les DT. Cette commission se veut être une instance de travail transversale qui réponde à la nécessité d'articulation et de communication entre les différents services de la DIR pouvant être sollicités sur les mêmes sujets (la formation, l'accompagnement d'équipe ou le pédagogique). Un représentant de chaque pôle est donc membre de la commission. Lorsque des demandes de formation sont instruites, un représentant du PTF est invité à la commission notamment afin

d'avoir une lisibilité globale sur les besoins en formation. Une fiche process a été adressée à toutes les DT précisant : le type de projet, les critères de validation, la procédure et les actes financiers.

Dans le prolongement de cette commission, deux DT ont institué leur commission projet territoriale. Sur l'un de ces territoires la commission associe les directeurs de services afin notamment de développer la pérennisation des actions reconduites depuis plusieurs années et de travailler l'évaluation des actions, notamment avec les partenaires associatifs.

Préconisation : Consolider également ce lien avec les établissements et services du SAH.

V - Actions spécifiques conduites dans le cadre de la mission

1. Action de soutien à la prise en charge des mineurs radicalisés

Le soutien des RLC à la prise en charge consiste en diverses actions :

- Proposition d'accompagnement des cadres, DS et RUE au pilotage de la mesure ;
- Identification et facilitation de la mise en relation des professionnels concernés par une prise en charge : passage de relais sur le territoire lors de changements de référents éducatifs ; partenaires institutionnels ou professionnels PJJ d'autres territoires via le réseau RLC ;
- Travail de contextualisation et de recherche documentaire (thématique, sociologique, géopolitique, également interinstitutionnel sur les trajectoires de membres de la famille ou de l'usager lui-même lorsque ces recherches ne peuvent pas être effectuées par le professionnel en charge de la mesure) ;
- Production de fiches et d'éclairages spécifiques pendant la prise en charge (synthèses RLC, génogramme, socio-chronogramme, etc.) ;
- Organisation et participation à certaines réunions de concertation partenariales ;
- Echanges réguliers en bilatéral avec les cadres et/ou avec les professionnels directement ;
- Participation aux réunions de mi-synthèses et de synthèses.

Cet étayage peut porter sur des sujets pédagogiques, des aspects méthodologiques, de l'aide à l'analyse, du soutien à la préparation aux audiences, du montage de projet, un partage des expériences et la diffusion de propositions de formation et sensibilisation.

La note DPJJ du 1^{er} août 2018 relative à la prise en charge éducative des mineurs radicalisés ou en danger de radicalisation violente a été présentée et accompagnée auprès des services par l'ensemble des DT. Le RLC accompagne les équipes sur le champ de la prise en charge éducative, apporte par son rôle de « tiers » son éclairage théorique sur le phénomène de radicalisation et ses connaissances en termes de pratiques éducatives et d'outils de prise en charge.

En 2018, les RLC sont intervenus en soutien des équipes, sur des situations de mineurs en risque de radicalisation au pénal et au civil. Son rôle d'interface entre les professionnels et les différents partenaires constitue bien souvent le point d'entrée permettant de légitimer son action. Le recueil d'informations que le RLC peut réaliser auprès de ces derniers permet aux professionnels de rester dans leur domaine de compétence, à savoir l'accompagnement éducatif. Toutefois les équipes sont en demande d'informations relevant du domaine de la sécurité (services de renseignements et préfectures notamment), mais aussi du religieux (les préceptes religieux évoqués par le jeune relèvent-ils d'un courant rigoriste, la mosquée qu'il fréquente est-elle salafiste ? les sites qu'il consulte sont-ils ceux de prêcheurs radicalisés ?). Il s'agit alors pour le RLC d'apporter aux équipes des éléments leur permettant de situer le niveau de vigilance porté par les partenaires sur la situation et comme le mentionne la RLC Poitou-Charentes « *d'assurer une*

prise en charge libérée de certaines pressions extérieures ».

Les éléments de connaissances du public permettent aux RLC, notamment en réunion de synthèse, de questionner certaines dimensions/problématiques identifiées comme récurrentes dans les parcours de vie des mineurs radicalisés et qui n'ont pas toujours fait l'objet d'investigation de la part des professionnels. Leur place de tiers lors de ces instances est importante car elle permet bien souvent une prise de distance avec les enjeux sécuritaires et les inquiétudes voir les angoisses que ces derniers génèrent chez les professionnels.

Préconisation : renforcer la place du RLC comme une ressource lors des réunions de synthèse.

Enfin, la proposition de médias éducatifs et/ou de partenaires constitue un levier intéressant dans l'accompagnement des équipes car le constat de difficultés pour les professionnels à investir le champ du religieux, du discours, de l'idéologie, de l'engagement demeure. Certains outils peuvent alors servir de support de médiation afin d'aborder avec le jeune ce qui fait sens pour lui dans son engagement radical, dans sa conversion religieuse. Sur plusieurs territoires, existent des modalités d'accompagnement des professionnels notamment via des groupes de travail et d'analyse des pratiques en lien avec des thérapeutes.

*En **Seine-et-Marne**, le Dispositif d'Échange et d'Appui aux Professionnels est un lieu de partage des expériences des professionnels mettant en œuvre des prises en charge de jeunes radicalisés ainsi que des situations complexes.*

*Dans **L'Essonne**, la RLC poursuit la mise en place des réunions bimensuelles au SECJD de Fleury-Mérogis permettant aux personnels d'avoir un temps de travail dédié à l'étude des situations des mineurs AMT. Cette réunion est co-animée avec le RUE et/ou le DS. Ce temps permet de préparer les synthèses avec le MO et les audiences devant la juridiction antiterroriste de Paris.*

*La DT de **Paris** a particulièrement travaillé sur la question des audiences de jugement, notamment via la création d'une pièce de théâtre avec la compagnie théâtrale « entrée de jeux ». Suite à deux COPIL et une collaboration sur l'ensemble de l'année 2018 la pièce a vu le jour début janvier 2019.*

*Sur la **DIR Ile-de-France Outre-mer**, lors de chaque réunion mensuelle RLC à la DIR, est*

présentée une situation par un RLC lors d'un temps de travail et d'analyse collectif. Les réunions mensuelles sont aussi l'occasion d'inviter des partenaires et potentiels partenaires afin de se présenter mutuellement et d'évoquer les axes de travail envisageables.

*Dans le contexte du passage à la majorité d'une jeune fille AMT qui était prise en charge depuis 2014 par la PJJ, le RLC **Finistère-Morbihan** a accompagné l'équipe éducative du STEMO dans l'organisation du passage de relais avec les SPIP. Cette démarche a également été menée par la RLC Vendée/Loire-Atlantique, en lien avec le STEMO, le SPIP et les binômes PLAT pour 4 situations.*

*Proposé par des psychologues dans le cadre des réunions du réseau interrégional des psychologues animées par la direction des missions éducatives, un groupe de travail animé par la RLC **DIR Sud Est** et la pédopsychiatre a fait l'objet d'un appel à candidature transmis par courriel à chaque psychologue en poste dans les services en*

novembre 2016. 5 psychologues ont participé à ce groupe de travail sur l'année 2017 à raison d'une demi-journée de travail tous les deux mois. Suite à un nouvel appel à candidature, 6 nouveaux psychologues ont rejoint le groupe de travail en 2018. Sont en projet dans le cadre des travaux de ce groupe :

- Conceptualiser le soutien au travail d'élaboration en équipe pluridisciplinaire dans les services
- Organiser une journée de travail interrégionale sur les impasses de la mise en pensée sur les situations de radicalisation.

Certains RLC ont par ailleurs déployé un accompagnement particulièrement renforcé des équipes éducatives des CEF disposant d'une place réservée aux mineures orientées par le pôle antiterroriste.

Dans le souci de proposer à l'équipe d'un CEF un regard extérieur et expérimenté des situations de mineurs AMT, la RLC **Maine et Loire/Mayenne/Sarthe** a contacté l'équipe du Dr. Bronsard et a organisé une intervention début novembre du psychologue N. Campello, membre de la consultation spécialisée de prévention de la radicalisation dans le service de pédopsychiatrie de l'hôpital de la Pitié Salpêtrière à Paris, auprès d'une partie de l'équipe éducative. Cette intervention, qui sera reconduite en avril 2019, a permis aux professionnels du CEF de revisiter les axes de leur intervention éducative auprès d'une jeune fille suivie et de s'entendre valider un certain nombre de choix qu'ils avaient fait, à l'aulne de l'expérience de l'intervenant, les réconfortant dans le travail « expérimental » de ce type de prise en charge.

Sur la DT **Somme-Aisne**, depuis 2017, le CEF de Laon dispose d'une place dédiée à l'accueil d'une jeune fille mise en examen des chefs d'association de malfaiteurs en vue d'une entreprise terroriste, place occupée presque en permanence en 2017 et en

permanence en 2018 (2 jeunes filles prises en charge successivement à ce titre). Dans les deux situations, il est à souligner la forte implication du RLC et de la direction territoriale en général. Concernant la mineure prise en charge en 2018, compte tenu de la gravité des faits reprochés à celle-ci et du retentissement médiatique de l'affaire dans laquelle elle est impliquée, au-delà des instances préfectorales habituelles, la direction territoriale a été associée à la mise en œuvre d'une chaîne d'alerte (Parquet/Préfecture/DGSI/DTPJJ) dès avant l'arrivée effective de la mineure. Il s'agissait de permettre un échange rapide, effectif et efficient entre partenaires, notamment en cas de difficulté conjoncturelle. Cette chaîne d'alerte a permis de garantir aux professionnels de ne pas être exposés aux impératifs et questionnements de sécurité, inhérents aux questionnements des services de renseignements : l'interlocuteur premier est le directeur territorial et non le service.

La place des RLC auprès des professionnels, en appui de la prise en charge, et notamment dans les synthèses, est beaucoup plus installée et légitimée mais reste encore inégale selon les territoires, en fonction de la façon dont la mission est portée par les DT, les directeurs de service et les RUE.

Préconisation : il convient que la mission MNVI soit réellement portée par l'ensemble des échelons hiérarchiques.

En effet, cette mission d'accompagnement et de soutien des professionnels, dans le cadre du suivi éducatif des mineurs en risque de radicalisation, est dépendant des sollicitations des services, et les initiatives émanant des RLC peuvent encore être perçues par les professionnels des services comme du contrôle.

Préconisation : Il est nécessaire de maintenir la vigilance des professionnels sur la problématique spécifique de la radicalisation, et d'encourager davantage la place des RLC auprès des professionnels, dans l'analyse et l'étayage des situations.

2. Actions de prévention de la radicalisation et de promotion de la citoyenneté

Les projets éducatifs et les actions de formation financés dans le cadre du PLAT, ont permis, cette année, de poursuivre l'ambition de renforcer la vigilance des jeunes à l'égard des phénomènes de radicalisation, leur esprit critique et leur conscience de leur statut et place de citoyen.

La prévention de la radicalisation et la promotion de la citoyenneté s'illustrent par différents types d'actions pouvant être mise en œuvre par la PJJ seule ou bien dans le cadre d'actions partenariales.

L'animation des expositions reste un média privilégié dans le cadre de stages de citoyenneté, de mesures de réparation pénale ou d'actions partenariales avec les services de l'éducation nationale. L'année 2018 a été marquée par la recherche et la promotion de nouveaux médias et supports institutionnels relatifs à la lutte contre toute forme de radicalisation et de promotion de la citoyenneté tels que « Jeux dis nous », le DVD Léo, l'exposition sur la laïcité de la BNF, le jeu ESOR « sport et citoyenneté », la plateforme *éducadroits*, etc. Plusieurs camps et séjours ont également permis aux mineurs de découvrir les institutions de la République et des lieux emblématiques de la diversité de la société française comme l'Assemblée Nationale, l'Institut du monde arabe, le musée d'art juif ou la grande mosquée de Paris. Pour les RLC, il s'agit d'accompagner les services sur la construction d'un contenu pédagogique qui s'inscrit dans la durée et non seulement celle du séjour parisien.

*La RLC du **Val-d'Oise** a travaillé en partenariat avec la maison des journalistes et Cartooning for Peace sur deux projets autour des valeurs fondamentales des droits de l'homme. Ces projets ont donné lieu à des rencontres avec des journalistes et dessinateurs de presse aux divers parcours migratoire dont des réfugiés politiques. Le partenariat autour de l'exposition « Tous migrants ! » s'est clôturé par la création d'une exposition par et pour les jeunes de la PJJ qui a ensuite pour vocation de circuler dans les unités du territoire. L'exposition*

aborde notamment les thèmes de la révolte, la liberté et le vivre ensemble.

*Sur **Paris**, dans le cadre d'un pilotage conjoint RLC et assistante spécialisée radicalisation du tribunal et grâce à la mobilisation d'éducateurs, s'est tenue la 2^{ème} session des ateliers de la citoyenneté. Les thématiques de la laïcité et de la tolérance ont été traitées via les interventions du mémorial de la Shoah et de la compagnie théâtrale « entrées de jeu », et ont permis aux mineurs de réfléchir sur la manière dont ils perçoivent la société et s'y inscrivent. Par la déconstruction des préjugés*

et des mécanismes conduisant à la haine, par l'encouragement à améliorer son rapport à l'autre et à s'engager positivement, ces partenaires facilitent l'inscription du mineur dans des rapports de non-violence.

Le RLC de la DT **Haute-Normandie** a participé à la réalisation du court-métrage « A la croisée des chemins » : outil de sensibilisation aux phénomènes de radicalisation à destination des jeunes, des parents, des professionnels. Ce film, réalisé par l'association rouennaise Archimède Film, dont le scénario a été écrit par le RLC, met en parallèle deux formes de radicalité : la radicalisation dite « liée à l'islam » et la radicalisation de type « identitaire » au service d'un double objectif :

- 1) lutter contre l'amalgame, en montrant que l'engagement religieux - même « rigoriste » - ne conduit pas nécessairement à la violence.
- 2) mettre en exergue le caractère radical de l'engagement auprès de certains mouvements racistes.

Ce film a été financé par le PLAT 1 et a bénéficié de cofinancements du CD et de la CAF. Deux jeunes de l'UEAJ de Rouen ont également apporté leur contribution à ce travail en se prêtant au jeu de la figuration.

Ce film a été présenté lors de la formation RLC de janvier 2019 et diffusé à l'ensemble des RLC.

La DTPJJ **Drôme-Ardèche** a été pilote et lieu d'expérimentation d'un projet innovant intitulé « Ma France Parlons-en » en collaboration

Par ailleurs, face à la demande croissante des services de travailler la thématique de l'éducation aux médias et aux outils numériques, les RLC ont contribué à l'organisation de nombreux ateliers en lien avec cette thématique, le numérique et l'utilisation des réseaux sociaux constituant un vecteur des discours radicaux. Néanmoins, la DIR grand Est souligne que cette thématique reste trop peu investie.

Préconisation : Investir davantage la thématique des médias et des outils numériques.

La DT **Ille-et-Vilaine/Côte d'Armor** a ainsi

avec l'association Le Moutard. Le réseau des RCL de la DIR ainsi que les professionnels de la DTPJJ se sont impliqués dans cette démarche pour adapter ce média au public PJJ. Cet outil interactif et de débat autour des valeurs de la République et du vivre ensemble permet de questionner et de débattre avec les jeunes sur leur vision de la France à travers quatre thématiques, sur des modules d'une heure trente environ. Ce média est disponible à l'achat par toutes les DT au niveau national. A ce jour, près d'une trentaine d'exemplaires ont été commandés. Des séances de formation au niveau de l'inter région ont eu lieu en fin d'année 2018 et d'autres se sont déroulées 2019 au niveau national, en association avec les PTF.

La direction territoriale de la PJJ de la **Loire** s'est associée au Mémorial de la Résistance et de la Déportation afin de diffuser des valeurs tels que l'engagement, la promotion du vivre ensemble, la lutte contre les discriminations et toutes formes d'extrémismes. Pendant quatre jours, chercheurs, acteurs du monde associatif, journalistes, artistes, juristes et jeunes partagent leur analyse sur les migrations contraintes. Ils donnent à voir l'aspect humain et le quotidien des réfugiés pour déconstruire les idées reçues et résister face à la désinformation.

initié des actions de développement de

l'esprit critique et du bon usage des outils numériques pour chacune des unités du territoire, avec le soutien des associations Liberté Couleurs et Club de la presse Bretagne, avec lesquelles le partenariat s'est approfondi en 2018. Les jeunes de l'UEAJ de Rennes ont ainsi travaillé avec 4 journalistes, sur 6 séquences pédagogiques traitant tour à tour du statut des sources et de la fabrique de l'information, du métier de journaliste et des médias, et mettant les

jeunes en situation de réalisation d'interviews. Ce projet, cofinancé par la DRAC, prévoyait également la réalisation d'interviews sportives dans le cadre du Challenge Michelet. L'outil Smartfun 3.0 de Liberté Couleurs, a permis d'engager des échanges autour de l'usage des réseaux sociaux chez les jeunes pris en charge par le STEM0 de Rennes dans le cadre de stages de formation civique.

La culture est également un média éducatif essentiel, étant envisagée comme un levier d'émancipation individuel et collectif et d'aide à l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble. Le média théâtre a particulièrement été investi en 2018 à travers la diffusion de pièces proposées et cofinancées par le SG-CIPDR, mais aussi via des activités de théâtre forum (« Né un 17 octobre », « Vagues à larmes », etc.). De nombreux territoires se sont notamment saisis de la pièce de théâtre « Lettre à Nour » de Rachid Benzine suite à sa présentation de lors de la formation 2018 des RLC à l'ENPJJ.

*La RLC **Côte d'Or/Saône et Loire** a organisé la venue de la représentation théâtrale « Lettre à Nour » en lien avec l'ensemble des partenaires de la CPRAF de Côte d'Or et des collectivités territoriales. Epaulée par le Pôle Territorial de Formation de Dijon et soutenue par la préfecture et la DIRPJJ Grand-Centre, la DT a proposé aux mineurs et à leurs familles suivis par la PJJ, le secteur associatif habilité, le Conseil Départemental, les structures de quartier, aux élèves de lycées professionnels et agricoles, aux majeurs sous-main de justice, aux professionnels des institutions et collectivités territoriales*

participant aux cellules préfectorales en Côte d'Or, et aux institutionnels et élus, d'assister le 18 septembre 2018, au Cèdre à Chenôve, à la représentation de cette pièce. La représentation a réuni 300 personnes et fut succédé d'un échange avec Rachid Benzine.

*Sur la DT **Réunion**, la RLC a organisé une conférence intitulée « De l'Islam au salafisme djihadiste : Itinéraire et analyse d'une dérive ! » avec comme support la pièce de théâtre « Lettres à Nour » avec Rachid Benzine.*

Enfin, des projets sont impulsés au niveau de la DIR notamment via des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) favorisant une stabilité financière, un engagement à plus long terme et une meilleure articulation des acteurs, mettant notamment en évidence les rôles des RLC dans le portage stratégique et opérationnel des projets.

*Une convention interrégionale a été signée entre la **DIR Grand Ouest** et l'association angevine Graine de citoyen afin de formaliser le partenariat très riche du territoire Maine-et-Loire, Sarthe et Mayenne avec l'association, qui est*

ainsi intervenue auprès des jeunes de l'ensemble des unités du territoire autour des différents thèmes comme la responsabilisation des jeunes dans l'utilisation des médias et dans les relations aux autres, ou l'égalité garçons-filles.

La **DIR Sud Est** a lancé en 2018, un appel à candidature dans les services pour une participation à une création théâtrale sur le thème des manipulations et de l'embrigadement. Une compagnie de théâtre spécialisée dans le théâtre forum a accompagné 3 services - 8 jeunes / 6 professionnels - sur une création artistique intitulée « Un billet pour le paradis ». Cette création décrit le parcours de deux

adolescents qui basculent dans la radicalisation. Il s'agit d'un contenu pédagogique, susceptible d'ouvrir la réflexion avec les spectateurs qui sont invités à l'issue de la représentation à donner leur point de vue et à interagir dans la pièce. Une tournée de 8 représentations a été programmée en 2018/2019 auprès de publics scolaires, maisons de quartier, etc.

La DIR Grand Est souligne que dans l'ensemble, peu de projets visent à renforcer le pouvoir d'agir des mineurs par une prise de conscience et une expérimentation de leur rôle politique dans la société, alors que cet objectif est peut être crucial dans certains parcours de radicalisation. Ces actions sont principalement impulsées par la DIR. Cela semble indiquer des difficultés à investir ces champs pour les services lorsqu'ils ne bénéficient pas d'une dynamique portée depuis les DT et la DIR. A noter également que pour être atteints, ces objectifs nécessitent la mise en œuvre d'une action sur plusieurs semaines voire plusieurs mois. Elle souligne également que le fait religieux et les cultures sont abordés de manière de plus en plus régulière par les équipes, ce qui est bénéfique à l'ouverture des mineurs à la diversité et l'apprentissage de la tolérance. Par ailleurs, les questions d'identité et d'ancrage filial mériteraient également d'être plus largement investies et de manière plus méthodique. Le besoin d'identité paraît, en effet, être l'un des besoins fondamentaux des mineurs faisant le plus directement écho aux trajectoires de radicalisation. Le groupe de travail spécifique piloté par la RLC de la DIR Grand Est et de la DIR Sud Est devrait permettre d'avancer sur la qualité et le sens donner à ces projets relatifs à la citoyenneté.

Préconisation : Investir davantage les questions d'identité et d'ancrage filial.

3. Appui à la mise en œuvre des orientations de la DPJJ concernant la laïcité et la neutralité

Cette thématique est très inégalement portée selon les inter régions. Sur la DIR Sud-Ouest par exemple, cette thématique n'a pas fait l'objet d'une réelle démarche concertée que ce soit à partir de la direction interrégionale ou des directions territoriales. Il a donc été inscrit dans les perspectives de travail 2019. A l'inverse, quelques DIR (minoritaires) en ont fait un objet de travail depuis plusieurs années.

Sur la **DIR Grand Ouest**, sur la base de l'état de lieux engagé en 2016, le travail d'accompagnement des établissements de placement SP et SAH par les RLC concernant l'application du principe de laïcité s'est poursuivi en 2018 :

- Mise à jour d'outils et de formulaires par les DS, en lien avec les RLC
- Repérage de nouvelles pratiques intégrant la question de la pratique religieuse plus respectueuses du principe de laïcité, et homogénéité des réponses institutionnelles

Une RLC DIR **Ile-de-France, la RLC Val-de-Marne** et l'éducatrice d'ESOR ont créées un jeu (quizz de 14 questions) sur la laïcité à la PJJ qui a été utilisé lors de la journée d'accueil des nouveaux arrivants.

Le réseau de la **DIR Centre-Est** a voulu s'approprier cette question en dehors des simples aspects historiques, juridiques ou réglementaires pour un apport anthropologique, en lien avec le quotidien des professionnels. Ainsi, deux séquences de travail ont eu lieu avec la DME, sous l'égide du DIRA. A ce titre, un projet d'intervention lors d'une réunion métier avec les RUE a été construit en lien avec une conseillère technique de la DME pour un temps d'échanges et de co-construction de réponses dans des situations complexes, impliquant en particulier la dimension managériale. Un support « papier », simple et clair, devra être réalisé pour apporter des rudiments et des réponses aux situations les plus courantes.

Sur la DT **Pyrénées-Orientales/Aude**, un protocole sur la pratique religieuse et le respect du principe de laïcité a été mis en place au sein des hébergements. Construit

Par ailleurs, l'engagement des RLC dans le plan de formation CGET « Valeurs de la République et Laïcité » (VRL) a permis de sensibiliser davantage de professionnels en 2018.

Une formation sur les Valeurs de la République et laïcité a eu lieu au printemps 2018 au sein des locaux de la **DIR Grand Centre** : la RLC DIR (habilitée VRL depuis 2016) a co-animé une formation ouverte aux professionnels de la PJJ. Cela a été l'occasion pour le nouveau Préfet de la région Bourgogne Franche-Comté de faire une intervention initiée par le service de communication de la Préfecture.

En tant que professionnelle inscrite dans le réseau de formateurs VRL de la **Maine-et-Loire**, la RLC a organisé et coanimé des sessions de formations avec un professionnel de la Ligue de l'Enseignement à destination

avec les professionnels autour de la note du 4 mai 2015 relative aux lignes directrices relatives à l'élaboration du règlement de fonctionnement des établissements collectifs de placement judiciaire du secteur public et du secteur associatif habilité et celle du 9 juin 2017 relative à l'obligation de neutralité des agents du secteur public de la protection judiciaire de la jeunesse, ce travail rappelle les droits et devoirs de chacun (familles, jeunes et professionnels).

Sur la DT **Gard/Lozère**, la RLC met en place depuis deux années des rencontres avec le rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité. Cette année, le travail a porté sur la création d'une affiche intitulée « laïcité pour mieux vivre ensemble » qui reprend les droits et devoirs des professionnels et usagers du CEF et de l'établissement de placement éducatif et d'insertion.

des professionnels PJJ du territoire : 2 jours pour 12 professionnels éducatifs, 1 journée pour 8 cadres et 1 journée pour 8 professionnels éducatifs. Ces formations ont permis depuis leur initiation de former au total 30 professionnels et une dizaine d'accueillants familiaux de l'UEHD. Dans ce cadre, la RLC a également participé à l'organisation d'une journée « Regards croisés sur la laïcité » en décembre 2018 à Angers ; il s'agissait d'une conférence de Nicolas Cadène, rapporteur de l'Observatoire de la laïcité, suivie d'ateliers participatifs.

*10 sessions de formation de deux journées organisées et animées par les RLC DT
Valeurs de la République et Laïcité ont été **Bouches du Rhône** sur l'année 2018.*

Les échanges entre les RLC et les professionnels des services sont toujours très nourris sur le sujet de la laïcité-neutralité. Néanmoins, les actions de sensibilisation des RLC sur la laïcité, et de l'obligation de neutralité des professionnels, doivent pouvoir s'inscrire dans un portage plus global par la ligne hiérarchique.

Préconisation : Faire de la question de la laïcité et de la neutralité un enjeu central à porter par l'ensemble des échelons hiérarchiques.

4. Déploiement du dispositif de prise en charge des enfants de retour de zone d'opérations de groupements terroristes

Le dispositif prévu par la circulaire du 23 mars 2017 puis du 23 février 2018 a été essentiellement décliné dans les territoires concernés par des retours de zone notamment par l'organisation d'instances de sensibilisation, de formation (voir infra) et la réunion des acteurs du dispositif (préfectures, juridiction, PJJ, ASE, ARS, éducation nationale)

En effet, la difficulté rencontrée actuellement est de mobiliser les professionnels de la PJJ et les partenaires lorsqu'ils ne se sentent pas concernés par ces retours faute de mineurs sur leur territoire.

Malgré l'annonce de plus de 200 enfants de ressortissants français dans les camps kurdes du Rojava, l'absence de position gouvernementale sur leur retour en France fait hésiter les acteurs du dispositif à entamer la coordination. Coordination qui devrait pourtant être pensée par anticipation de ces retours pour garantir son efficacité dès l'arrivée des enfants.

Ces retours sont néanmoins effectifs même s'ils sont perlés, ainsi aux 42 déjà revenus avant 2018, 17 enfants sont rentrés seuls ou avec leurs parents en 2018 et 30 de plus de janvier à juin 2019.

Outre les mineurs orphelins rapatriés par les autorités françaises, des ressortissants français, ayant échappé aux zones de combat et aux arrestations des forces kurdes ou de l'armée syrienne, sont arrêtés ou se présentent aux autorités consulaires françaises des pays limitrophes (Turquie, Egypte, Lybie, Irak, etc.).

Les RLC DIR et DT se sont mobilisés sur ce sujet. Ainsi dans quasiment toutes les DIR, les orientations relatives à ce dispositif ont été présentées en CDIR et CDTE, des réunions de sensibilisation et des formations proposées en lien avec les PTF ont été organisées, ainsi que des réunions avec les acteurs du dispositif.

La direction des missions éducatives de la DIR IDF OM a élaboré un livret pratique relatif aux visites en présence d'un tiers en détention à destination des professionnels de la PJJ et de l'ASE. Ce livret s'inscrit dans une démarche de soutien aux professionnels étant amenés à accompagner les enfants en milieu carcéral afin de visiter leur parent, à la demande du juge des enfants. Le livret présente les démarches à effectuer pour demander un permis de

visite, organiser une visite en présence d'un tiers en détention, identifier les lieux et les personnes ressources ainsi que délivrer des conseils pratiques pour faciliter cet accompagnement. Ce livret a vocation à être adapté et diffusé dans l'ensemble des inter régions.

À l'initiative des RLC DIR, le PTF IDF et la DIR IDF OM ont organisé en juin et novembre deux actions de formation sur la mise en œuvre des visites en présence d'un tiers en détention. Ces formations ont été organisées suite au constat que certains services de milieu ouvert de la PJJ et de l'ASE sont amenés à accompagner les enfants en milieu carcéral afin de visiter leur parent, à la demande du juge des enfants. Cet accompagnement engage les professionnels à penser de nouvelles modalités d'organisation et les confronte à de nouveaux questionnements éducatifs. Ces formations d'une journée ont vocation à informer les professionnels sur les modalités pratiques d'organisation de ces visites et à les sensibiliser quant à leur rôle de tiers dans le cadre de la médiation enfant-parent en milieu carcéral.

Le dispositif dans son ensemble fonctionne bien et le comité de pilotage qui se réunit tous les 2 mois au niveau national permet de cibler les difficultés rencontrées renvoyant à chaque ministère concerné la responsabilité de proposer des améliorations.

Néanmoins un écart persiste dans l'efficacité de ce dispositif entre les mineurs revenus avant l'entrée en vigueur du dispositif et après. En effet, parfois les mineurs rentrés avant mars 2017 et ayant séjourné sur une courte période sur zone ont repris leur vie, ils ont été rescolarisés sans que l'éducation nationale n'ait pu les repérer et proposer un lieu et une scolarisation adaptée à leurs besoins. Les parents coopèrent moins facilement aux mesures judiciaires, n'en voyant pas la nécessité, et notamment ne répondent pas à la convocation en vue du bilan médico psychologique pour leurs enfants. Ainsi sur les 87 mineurs suivis par la PJJ, 28 n'ont pas bénéficié du bilan médico psychologique dont 24 enfants qui vivent avec leur familles et sont rentrés avant l'entrée en vigueur de la circulaire de 2017.

Les professionnels eux même discriminent les situations en fonction des dates des retours et peinent à signaler les retours antérieurs à mars 2017.

Préconisation : Une marge de progression et une vigilance accrue sont nécessaires pour que tous les mineurs ayant séjourné sur zone et ayant vécu sous le joug de l'état islamique dans un contexte d'endoctrinement de leur famille puissent bénéficier de la même façon du dispositif, le traumatisme ne se jugeant pas à l'aune de la date de leur retour mais aux conditions de vie en zone de guerre.

VI - La formation

1. Le plan de formation dédié

Pour l'année 2018, la formation proposée par l'ENPJJ au titre de la prévention de la radicalisation s'est déclinée selon 3 axes :

- Les modules 1 et 2 de sensibilisation à la « prévention de la radicalisation » ;
- Les formations inscrites au catalogue ;
- Les journées d'études et conférences concourant à l'amélioration des compétences des professionnels en termes de prévention de la radicalisation ainsi que des journées d'études et de sensibilisation qui ont permis de former 1757 agents.

2160 personnes ont ainsi été formées en 2018 aux sujets qui ont trait à la prévention de la radicalisation.

A l'issue du premier cycle de trois ans, le bilan a permis de constater qu'une majorité des agents de la PJJ a bien été formée. La première leçon de ce cycle c'est bien que l'ensemble des acteurs de la justice des mineurs a besoin de formations pour mieux appréhender les risques auxquels sont exposés les enfants et adolescents les plus fragiles, mais aussi adapter les conditions d'accompagnement à leurs besoins. C'est pourquoi l'année 2018 a été essentiellement marquée par une continuation des formations dédiées à la prévention de la radicalisation avec notamment l'expérimentation d'un niveau 2 du module de formation dédié intitulé « Prévention de la radicalisation violente et stratégies éducatives » mais également par le déploiement des formations relatives aux mineurs de retour de zones de conflits.

Le module 1 « Prévention de la radicalisation »

Pour l'année 2018, le « module 1 » a été inscrit au catalogue de l'ENPJJ, devenant une formation catalogue « ordinaire » destinée aux agents s'intéressant à la thématique, aux nouveaux agents, et aux personnes n'ayant pas bénéficié du stage durant le déploiement triennal.

Les PTF Dijon, IDF, Toulouse ainsi que le site central ont organisé une session en 2018 où 318 agents ont été formés.

Le module 2 « Prévention de la radicalisation violente et stratégies éducatives »

Dans la continuité des différents apports délivrés dans le module 1 qui ont constitué une introduction aux processus et phénomènes de radicalisations violentes, ce nouveau module vise à aborder plus précisément la question des prises en charges éducatives dans une perspective pluri institutionnelle. Il s'attache à outiller les professionnels impliqués dans le travail auprès de la jeunesse vulnérable et/ou en difficulté à la fois sur la prévention chez les jeunes qui sont confiés pour des actes n'ayant pas de lien avec la radicalisation ainsi que sur la prise en charge de jeunes repérés par la justice en risque de radicalisation (MJIE, AMT, apologie).

Au vu des bilans du module 1, et afin que chaque PTF puisse s'adapter aux besoins et moyens de ses territoires, le groupe technique « laïcité et citoyenneté » du site central de l'école a choisi de construire une trame nationale modulable et de proposer des ressources pour mieux répondre aux objectifs fixés pour ce nouveau module. Le kit de formation composé d'une fiche méthodologique, des fiches pédagogiques destinées aux formateurs fil rouge ainsi que les fiches intervenants a été communiqué à l'ensemble des formateurs référents de ce deuxième niveau de formation dans le cadre d'une formation formateur qui s'est tenue à l'ENPJJ les 25 et 26 mars 2019.

- Le kit est composé de :
 - La fiche méthodologique qui fixe les modalités générales et particulières ;
 - La fiche catalogue ;
 - Les fiches pédagogiques « intervenant ». Elles sont destinées notamment aux intervenants sollicités, elles reprennent chacune le contexte et les objectifs de l'ensemble du module et les objectifs et éléments de contenus attendus pour chaque séquence ;
 - Les fiches pédagogiques « formateur ». Elles sont destinées aux formateurs des PTF ;
 - Ce kit est complété par un répertoire d'intervenants potentiels et un répertoire d'outils proposés par séquences, dont des situations fictives pouvant servir de base pour l'analyse de situations.

- La mise en place du module :
 - Le module est prévu sur 3 jours pour 25 professionnels + une journée en e-learning
 - Afin de concrétiser les apports des interventions aux pratiques éducatives, un formateur du PTF doit assurer le fil rouge sur les trois jours. Celui-ci devra veiller à dégager des temps d'échanges suffisants et faire lien entre les apports et les questions soulevées par des situations concrètes qui se posent sur les terrains.
 - Les RLC étant au plus près des situations tant des jeunes que des équipes sur le terrain, il est indispensable de les solliciter sur ce module.

- Les séquences sont articulées par binômes selon trois axes :
 - L'axe 1 est destiné à faire un état des lieux de la prévention et de la prise en charge des situations de radicalisation tant sur le plan statistique que par la présentation d'outils et des procédures judiciaires.
 - L'axe 2 est pensé comme un étayage par des apports théoriques pour l'analyse des situations aussi bien en termes de points de vigilance chez les jeunes suivis, que de compréhension des processus à l'œuvre chez les jeunes repérés et des possibilités de prévention. Le postulat de cet axe est que les méthodes éducatives des professionnels et la connaissance de leur public sont leurs meilleurs outils dans ces

domaines. L'idée est donc de les amener à faire des liens entre ces apports et leurs propres pratiques.

- L'axe 3 constitue la partie la plus participative du module part de travaux sur les pratiques professionnelles : postures, prise en charge éducative, expériences. Il s'agit de mettre les professionnels en action et en réflexion par rapport à leurs propres représentations, émotions, pratiques. Seront convoquées à l'appui de ces travaux des analyses de situations, des expériences vécues sur les terrains, des partenaires qui ont menées des actions auprès des jeunes en voie ou en risque de radicalisation.

La spécificité de ce module de formation est sa capacité à mettre en perspective un travail sur des situations de prise en charge de mineurs radicalisés ou en risque de radicalisation à partir de méthodes pédagogiques issues de l'éducation populaire. Une autre spécificité réside dans le fait que l'ENPJJ met également à disposition des personnes formées un module de 6h en distanciel qui leur permettra de revoir certains contenus clés.

2. La formation des RLC

Comme l'année précédente, et à l'issue du regroupement d'octobre 2017, il a été demandé à l'ENPJJ d'organiser la formation continue des RLC de la PJJ. La commande faite par la MNVI fixait à la fois les dates de cette session, en début d'année 2018 et la nature des contenus, à savoir un exposé de l'état de l'art sur la question de la radicalisation des mineurs. Elle avait donc pour objectif d'actualiser et d'approfondir les connaissances des RLC, sur le plan académique comme en termes de politiques publiques. Ce sont donc essentiellement des intervenants universitaires qui ont été sollicités, sur les champs de la géopolitique, de la sociologie ou des sciences de la communication.

Cette formation a eu lieu du lundi 15 janvier 2018 au vendredi 19 janvier 2018. Ont été invités à cette session les nouveaux RLC qui n'ont pas encore bénéficié de la formation (séquence dédiée le lundi après-midi) ainsi que l'ensemble du réseau des RLC, pour une actualisation des connaissances nécessaires à l'exercice de leur mission. Deux séquences ont été proposées autour d'outils éducatifs, l'une sous un régime d'une formation le lundi après-midi (à l'outil Léo), l'autre sous forme de démonstration (« Ma France, parlons-en », avec l'association Le Moutard), le mercredi. Un troisième outil a été proposé le mardi soir, avec la présentation de la « lettre à Nour », de Rachid Benzine.

Cette formation a généré une forte satisfaction des stagiaires par la qualité des interventions, la facilité à échanger avec eux, mais aussi les conditions d'accueil et les activités « extra-pédagogiques ».

3. Les formations relatives aux mineurs de retour de zone

Via le réseau des RLC franciliens a été identifié le besoin d'adapter les outils classiques de prise en charge et de repenser les indicateurs au prisme du public de jeunes enfants ayant connus un parcours de vie cumulant des difficultés et des ruptures : éloignement familial, exil, trauma, etc. Il est apparu alors indispensable de renforcer les connaissances des

professionnels accompagnant ces jeunes, PJJ SP /SAH et partenaires. Aussi, dès la DIR IDF /OM a organisé les premières actions de formation en ce sens dès 2017.

L'ENPJJ a repris l'essentiel de cette formation dans un cahier des charges qui a été étendu à l'ensemble des PTF dont les premières formations sont programmées jusqu'à fin 2019.

Les formations mises en place par l'ENPJJ concernent les professionnels de toutes les institutions qui interviennent auprès des enfants de retour de zone.

Le contenu des formations évolue vers une place plus importante donnée à la question des besoins fondamentaux de l'enfant, à la prise en compte des traumatismes et leurs conséquences, mais également des contenus qui ont trait à l'évaluation des ressources des familles et des réseaux de sociabilité.

On peut dès à présent distinguer les journées d'information rassemblant un large public à l'échelle territoriale (présentation des dispositifs, des enjeux géopolitiques, des conséquences des traumatismes vécus par les enfants, etc.) des formations en plus petits groupes favorisant les approfondissements, les échanges et les mises en situation.

Dès la première session de formation qui s'est tenue au pôle territorial de formation de Pantin en novembre 2017, trois objectifs prioritaires ont été identifiés, mettant en avant la spécificité du dispositif de prise en charge et son inscription dans le champ de la protection de l'enfance :

- Connaître le dispositif d'accueil des mineurs de retour de zone de guerre et comprendre l'articulation partenariale (ASE, ARS, PJJ, EN)
- Consolider les connaissances sur le développement psycho-affectif des jeunes enfants
- Approfondir les spécificités cliniques des traumatismes du jeune enfant provenant d'une situation de guerre.

D'autres objectifs apparaissent dans les formations au grès des besoins recensés :

- S'approprier les spécificités techniques de l'Assistance Educative en Milieu Ouvert
- Se familiariser avec les conditions de vie en zone de guerre
- S'approprier les rôles et le champ d'intervention de chaque acteur de la prise en charge (ASE, ARS, PJJ, EN, JE, parquet)
- Approfondir les spécificités cliniques des traumatismes des enfants provenant d'une situation de guerre et des enjeux de la séparation enfant-parent
- S'approprier les rôles et le champ d'intervention de chaque acteur de la prise en charge (ASE, ARS, PJJ, EN, JE, parquet)
- Etayer sur les modalités de mise en œuvre des mesures pour ce public jeune au travers d'échanges avec les professionnels PJJ et ASE (table-ronde).
- Approfondir l'identification des ressources au sein de la famille et de l'entourage.

Au total 6 sessions de formation de 3 jours pouvant accueillir 50 personnes se sont tenues en 2018 sur différents territoires soit un peu plus de 390 professionnels formés.

4. Actions de sensibilisation mises en place par les RLC à destination des professionnels (PJJ et partenaires)

Les RLC sont pleinement acteurs de la réflexion, de la mise en œuvre et de l'animation d'actions de sensibilisation à destination des professionnels de la PJJ et des partenaires. Chaque RLC sur son territoire a organisé des journées thématiques en soutien de la mission. Toutes les inter régions ont par exemple proposé une journée de présentation de la recherche Bonelli-Carrié.

Sur la **DIR Ile-de-France /Outre-Mer**, les formations « Enfants de retour de zone de guerre. Quelles prises en charges ? », « Formation au kit d'activité « JE(EUX) DIS NOUS » » et « Mettre en place des visites médiatisées en détention » ont été élaborées, organisées et animées conjointement entre le PTF et les RLC DIR. Par ailleurs, ESOR a organisé en 2018 trois ateliers thématiques, en lien les RLC : « Radicalisation et posture professionnelle » et « Prise de parole en audience AMT ».

Sur le **Val-de-Marne**, la RLC a construit en lien avec un formateur du PTF une action locale de formation à l'attention des professionnels du territoire en charge de suivis en liens avec la radicalisation. Trois thématiques principales ont été abordées : la croyance et la religiosité à l'adolescence, les jeunes filles et les risques de radicalisation, la prise en charge des très jeunes enfants de retour de zone. En complément de l'offre de l'ENPJJ, l'objectif était d'apporter des éclairages sociologiques, psychologiques et psychiatriques à partir de situations concrètes apportées par les participants. La RLC a également organisé une formation sur les « Echanges de pratiques et apports théoriques à partir des prises en charge individuelles ».

Le RLC **Haute-Normandie** a déployé une formation « Cyber-endocrinement et théorie du complot » pour les agents PJJ. Il

accompagne et forme également les professionnels à l'outil « Léo ».

La RLC **Basse-Normandie** a organisé un séminaire territorial sur la thématique de la citoyenneté (avec une intervention de Mme Janie Pelabay, philosophe, professeur à Science Po Paris et de la valorisation d'outils et d'actions mises en œuvre dans les services et établissements.

En DT **Loire** une formation « Risque attentat et premiers secours » a été organisée. Pendant une demi-journée, les professionnels ont été préparés à l'éventualité d'une attaque terroriste, en présentant les réactions adaptées et en s'initiant aux gestes essentiels du secours d'urgence face à des victimes multiples. 92 personnels ont été formés.

Une convention de partenariat a été reconduite en 2018 avec le CERCIL (centre d'études et de recherches des camps d'internement du Loiret), le Mémorial de la Shoah et la **DIR Grand-ouest**. Elle prévoit des temps d'information et de sensibilisation des professionnels au sein du musée et des ateliers pédagogiques pour les mineurs pris en charge pour travailler les questions de discriminations, antisémitisme, propagande, et esprit critique. En 2018 une visite a été proposée aux professionnels des services et établissements de la DT Centre-Orléans et de la DT Touraine-Berry. Elle a concerné une trentaine de professionnels.

La **DIR Sud-Est** a organisé en février 2018 un colloque « Complotisme, jeunes sous

emprise » en partenariat avec la LICRA à l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix en Provence réunissant 250 participants.

La Direction territoriale **Haute-Garonne/Ariège/Hautes Pyrénées** a organisé les 18 et 19 décembre 2018 deux journées de réflexion sur les mécanismes de construction d'identités de rupture à l'œuvre dans les phénomènes de radicalisation islamiste. Les contenus ont été pensés pour permettre une meilleure prise en charge de l'ensemble des jeunes sous-main de justice. Ces journées se sont articulées autour de conférences tenues par des experts et des ateliers plus opérationnels co-animés par les

Sans forcément être à l'initiative des formations, les RLC DT interviennent également auprès des professionnels PJJ à différentes occasions. Par exemple, plusieurs RLC sont intervenus lors des formations statutaires des éducateurs sur les thématiques MNVI.

La RLC de **Seine-Saint-Denis** a été sollicitée à plusieurs reprises pour faire retour de l'expérience vécue en Seine Saint Denis concernant les prises en charge des enfants

cadres territoriaux de la PJJ. De nombreux partenaires ont été présents, tant associatifs qu'institutionnels, créant une mixité intéressante et contribuant à renforcer les jalons d'une culture partagée.

Sur le **Grand-Est**, les RLC ont assuré la co-construction et la diffusion de plus de la moitié des formations PTF déployées sur les thématiques dédiées en 2018. En 2018, deux actions ont été portées exclusivement par les RLC: « Des mots pour expliquer l'islam » par la DT Aube Haute Marne / « Sensibilisation des familles d'accueil à la laïcité » à l'UEHD de Mulhouse,

de retour de zone de groupements d'opérations terroristes auprès des autres territoires et inter régions.

Enfin, les RLC interviennent également auprès des acteurs partenaires.

Sur le **Sud-Ouest**, la RLC DIR est intervenue pour la formation des professionnels qui interviennent en quartier mineurs à l'ENAP en avril 2019 et à l'ENM en mai 2019 pour les auditeurs de justice futurs juges des enfants.

En **Ile-de-France**, sur les 4 RLC formées en 2018 au kit valeurs de la république du CGET, deux sont intervenues en 2018 sur des formations en direction des aumôniers protestants et témoins de Jéhovah intervenant dans des établissements pénitentiaires.

Le RLC de l'**Hérault** est intervenu au colloque du CRESAM (Centre Ressource en Santé Mentale) pour la prévention des processus de radicalisation les 27 et 28 septembre 2018 à Toulouse afin d'aborder la question des faits de croyances dans la radicalité à

l'adolescence chez les jeunes pris en charge par la PJJ.

Sur la DT **Gard-Lozère**, un colloque a été organisé en partenariat avec la MDA sur « les affiliations identitaires radicales : regards croisés France Canada ». 250 personnes de la PJJ et des partenaires y ont participé.

La RLC de la DT **Tarn-Aveyron** est intervenue à plusieurs reprises dans l'animation de points d'étayage sur le phénomène de radicalisation : intervention à l'école des éducateurs spécialisés « Saint Simon » à Albi ; intervention sur la radicalisation violente à destination des CLSPD de Gaillac et de Millau ; formation sur la propagande et les images de Daesh au PTF Sud.

La direction territoriale du **Pas-de-Calais** a organisé un séminaire en partenariat avec le

conseil départemental sur la sensibilisation des personnels de l'EPDEF (SAH) sur la

thématique de la radicalisation. Il a réuni 150 professionnels.

VII - Recherche

L'année 2018 fut marquée par la diffusion et le portage de la recherche de Laurent Bonelli et Fabien Carrié, « *Radicalité engagée, radicalités révoltés. Enquête sur les jeunes suivis par la PJJ* ». Celle-ci a reçu un vif succès auprès du réseau des RLC, des professionnels de la PJJ mais également auprès des partenaires. Elle a été présentée lors de nombreuses instances sur l'ensemble du territoire, à la fois en interne de la PJJ mais aussi dans des CPRAF, juridictions, DISP, etc.

*Par exemple, la **DIRPJJ Centre-Est** a organisé mercredi 5 décembre 2018 à l'École nationale supérieure (ENS) de Lyon, une journée étude intitulée « Les mineurs sous-main de justice face à la radicalisation » afin de nourrir la réflexion et de dégager des pistes concrètes d'action pour les professionnels. Cette journée s'est articulée s'articule autour de deux grands axes :*

- *La présentation par Fabien Carrié puis un temps d'échanges autour des conclusions du rapport Bonelli-Carrié le matin.*
- *La présentation de différents dispositifs de prévention de la radicalisation mis en œuvre sur le territoire national et au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes.*

La recherche de Laurent Bonelli et Carrié a apporté un éclairage indispensable sur les profils et les trajectoires sociales et familiales des mineurs qui se radicalisent.

Un ouvrage issu de cette recherche a été publié.

Le projet de recherche piloté par le docteur Bronsard, pédopsychiatrie, sur la « prévalence, empathie et suicidalité chez les adolescents radicalisés confiés à la PJJ », qui a démarré en janvier 2018, a été conduit tout au long de l'année. Sa mise en place fut périlleuse, notamment car de nombreux mineurs poursuivis pour AMT n'ont pas souhaité répondre aux questionnaires et que beaucoup d'entre eux sont devenus majeurs et sont donc passés sous la responsabilité de l'administration pénitentiaire. Seuls 15 mineurs y ont participé. Le rapport final devrait être rendu courant 2019.

La DIR Grand Nord a poursuivi son projet de recherche entamé déjà l'année dernière. Pour rappel, le collège de direction interrégional avait décidé de conduire une recherche en capitalisation d'expériences concernant les pratiques professionnelles en œuvre en matière de prévention et de lutte contre la radicalisation. Cette démarche projet, accompagnée par un universitaire, doit permettre de repérer les jeunes concernés, les problématiques ainsi que les modalités d'accompagnement à l'œuvre. Le groupe projet prend appui sur les travaux de recherche de Laurent Bonelli et Fabien Carrié notamment concernant l'identification ou non par les professionnels de la catégorisation des publics. A cet effet, les RLC ont entamé en 2018 une série de 40 entretiens avec des professionnels cadres et non cadres de terrain répartis sur l'ensemble du ressort de la DIR Grand Nord. Cette démarche

de recueil de données devrait être terminée pour le mois de septembre 2019. Un livrable est attendu pour le CDIR de février 2020.

Enfin, en 2017, l'Université de Bourgogne à travers le laboratoire de recherche du CREDESPO a proposé à la DIR Grand Centre d'être un terrain de recherche dans le cadre de la réponse à un appel à projet national du GIP Justice qui réunit le CNRS et le Ministère de la Justice. Plusieurs professionnels et RLC de l'inter-région ont été interviewés dans le cadre de cette enquête. Cette collaboration avec l'UFR de Droits de l'Université de Bourgogne a permis, entre autre, de nourrir les réflexions des professionnels sur les thématiques de la laïcité et de la neutralité à travers plusieurs retours :

- Participation du CREDESPO au séminaire des cadres de la DIR d'avril 2018.
- Restitution de la recherche par l'ensemble de l'équipe de chercheurs à la Maison des Sciences de l'Homme sur le campus universitaire de Dijon en novembre 2018.
- Participation de l'un des chercheurs au groupement des RLC qui s'est tenu à Dijon en novembre 2018.

Le rapport final a été remis au GIP fin 2018. Il est en ligne depuis le printemps 2019.

VIII - International

La DPJJ est associée à deux projets de recherche européens initiés par l'observatoire international de la justice juvénile (OIJJ). Ces projets ont débuté respectivement en juillet 2016 et janvier 2017, pour une durée de deux ans.

Le premier projet, « prévention de la radicalisation des mineurs en détention et la promotion des alternatives à la détention » vise à échanger sur les pratiques européennes concernant la lutte contre la radicalisation des mineurs en détention, ainsi qu'à former le personnel judiciaire (tels que les magistrats, procureurs, greffiers, avocats, officiers de probation, médiateurs, travailleurs sociaux) sur les réponses à apporter à cette problématique. Y sont associés l'Allemagne, la Roumanie, les Pays-Bas, l'Espagne et la Belgique.

Le second projet, « Renforcement des systèmes de justice pour mineurs dans le contexte antiterroriste : renforcement des capacités et apprentissage par les pairs entre les parties prenantes », s'attache à répertorier les alternatives déjà mises en place pour des jeunes suspectés en raison de leur activité avec des réseaux terroristes, ainsi que le rôle des programmes de réinsertion et autres initiatives qui leur sont destinés dans les politiques de contre-terrorisme menées par les systèmes de justice juvénile au sein des pays partenaires. Les pays qui participent à ce projet sont la Belgique, l'Allemagne, la Roumanie, la Croatie, la Hongrie, l'Autriche, la Lettonie, les Pays-Bas et l'Espagne. L'objectif de ces visites est d'aboutir à la rédaction de manuels destinés aux professionnels de la justice pénale synthétisant les différentes réponses possibles face à la radicalisation et aux extrémismes violents.

En 2018, il s'agissait de mutualiser l'ensemble des outils et expériences par des rapports et manuels. Qui ont été présentés lors des conférences finales des projets, à Madrid en juin 2018 pour le premier projet et à Bruxelles en décembre 2018 pour le second.

Les pratiques observées dans les autres pays ont permis de créer un module de formation droit comparé qui a été dispensé lors de deux sessions « prévention de la radicalisation » à l'ENPJJ.

Début 2019, une restitution a été faite à la directrice.

IX - Bilan de la consommation de l'enveloppe budgétaire dans le cadre du PLAT

Au titre de l'année 2018, les crédits HT2 consacrés aux actions de lutte contre le terrorisme et la radicalisation s'élèvent à 9,4 M€ en AE et 8,8 M€ en CP.

Les dépenses dédiées au premier volet du plan de lutte antiterrorisme (PLAT 1) pour un montant de 1,6 M€ recouvrent :

- les formations à destination des agents du secteur public y compris les dépenses liées aux frais de déplacement et de stages (1,1 M€) ;
- la mise en œuvre d'actions de citoyenneté et de laïcité à hauteur de 0,5 M€ comme par exemple des séjours sur les sites mémoriaux de la Seconde guerre mondiale, la formation des jeunes aux multimédias pour développer leur esprit critique, des actions de prévention de la radicalisation par l'accès à des événements culturels, etc.

Les dépenses dédiées au second volet du plan (PLAT 2) s'élèvent à 2,4 M€ et regroupent les dépenses :

- de fonctionnement liées aux créations d'emplois sur les actions de lutte contre le terrorisme : 0,2 M€ ;
- de fonctionnement liées à l'accompagnement d'équipe dans les structures (centres éducatifs renforcés (CER), centres éducatifs fermés (CEF), unités éducatives d'hébergement diversifié (UEHD), détention (établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM) et quartiers mineurs (QM) : 0,4 M€ ;
- liées aux actions éducatives (camps et séjours) en unité éducative d'hébergement collectif (UEHC) : 1,6 M€ ;
- liées à la sécurité des locaux de l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) à Roubaix : 0,2 M€.

Les dépenses dédiées au plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme (PART) s'élèvent à 4,9M€ et regroupent les dépenses :

- de fonctionnement liées aux créations d'emplois sur les nouvelles actions contre la radicalisation : 1,6 M€ ;
- de fonctionnement liées à l'accompagnement d'équipes dans les établissements et structures : 0,3 M€ ; la mise en place d'instances d'accompagnement d'équipes et de dispositifs interrégionaux de soutien et d'appui aux professionnels vise à aider les équipes éducatives dans la prise en charge des mineurs, ainsi que les professionnels dans leurs pratiques, y compris par des interventions extérieures ;
- de prise en charge anti-radicalisation de deux structures associatives en Île-de-France (AEPC DASI Concorde Télémlythe et l'ADSEA 77 – DASI – DRECS Combs-la-Ville) à hauteur de 3 M€. Ce dispositif expérimental consiste en une prise en charge intensive, permanente, reposant sur un encadrement pluridisciplinaire.

Conclusion et perspectives de travail pour 2019

Les objectifs de travail de la MNVI pour l'année 2019 ont pour fil conducteur **l'approfondissement**.

Il s'agira notamment de :

- Recruter sur les postes de RLC vacants et poursuivre la professionnalisation du réseau. Dans ce cadre et conformément à la convention DPJJ/ CGET signée le 22 février 2019, tous les RLC doivent obtenir l'habilitation VRL en s'inscrivant dès leur prise de fonction à la formation de niveau 2 "valeurs de la République et laïcité" mise en place par le CGET et les DRJSCS.
- Déployer le module « niveau 2 » prévention de la radicalisation et généraliser les formations relatives à la prises en charge des mineurs de retours de zone.
- Développer le recours à des formations sur site lorsque débute le suivi d'un mineur poursuivi pour AMT afin que les professionnels montent en compétences de manière plus spécifique et que la coordination entre les différents acteurs soit davantage opérante.
- Développer des projets de qualité dans le cadre du PLAT avec la diffusion de la doctrine issue du groupe de travail relatif à la définition d'une stratégie nationale concernant la citoyenneté et la radicalisation.
- Déployer les orientations relatives à la laïcité et la neutralité auprès de l'ensemble des établissements et services dans un souci de concertation et de travail en commun avec le SAH.

Enfin, il s'agira aussi de ne maintenir la vigilance institutionnelle concernant toutes les formes de radicalités. Pour ce faire, il est nécessaire que les RLC soient positionnés au cœur de leurs missions. Afin de rappeler ces fondamentaux et prendre en compte les évolutions de la mission, la fin de l'année 2019 sera consacrée à la refonte de la note du 7 septembre 2015 relative au cadre d'intervention des RLC.